

X53– Dds invite…

Émission du 29/07/2025 sur DDs TV
https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv
Musique : Kipling – Carmin. D
https://hyperfollow.com/carminD

Chloé Frammery, invitée de cette émission, est une personnalité engagée, au croisement de l'enseignement, du journalisme indépendant et de la défense des droits fondamentaux. Franco-suisse, née en 1974, diplômée de l'École hôtelière de Lausanne et titulaire d'un master de mathématiques à l'Université de Genève (2008) complété par deux diplômes pédagogiques (2009, 2010), elle a enseigné les mathématiques dans le secondaire genevois jusqu'en 2022.

Dès les années 2010, elle s'implique dans diverses causes politiques et sociales, dénonçant abus de pouvoir, dérives institutionnelles et, plus récemment, les mesures liberticides liées au Covid-19. Son franc-parler, qu'elle assume pleinement, séduit autant qu'il dérange. "Je n'ai pas peur de perdre mon emploi ou d'être diffamée, pour moi la justice passe avant tout", affirme-t-elle.

Son parcours militant s'intensifie en 2015, lors de mobilisations contre les mesures d'austérité dans la fonction publique genevoise. Refusant de signer un protocole d'accord jugé défavorable, elle subit mises à l'écart syndicales et attaques personnelles. En 2019, sa vidéo sur la monnaie, réalisée avec Dieudonné, attire l'attention – et l'hostilité – de la CICAD. Elle explique : "Même si on me menace de subir le même sort que lui, ça ne m'intimide pas."

Cette collaboration entraîne une série de procédures administratives. Malgré des rapports reconnaissant la qualité de son enseignement, elle est suspendue puis licenciée en 2022. "On a voulu m'intimider pour que je me taise à jamais, ça n'a pas marché", résume-t-elle. Sans revenus depuis juillet 2024, elle illustre ce qu'elle appelle un "assassinat social et financier" lié au délit d'opinion.

Chloé souligne aussi les limites de la démocratie suisse, expliquant que le référendum et

l'initiative populaire ne permettent pas de modifier toutes les lois, que certaines dispositions constitutionnelles ne sont pas respectées, et que "la complicité entre médias et autorités" réduit la pluralité des débats.

En avril 2025, elle publie *La Suisse au cœur*, "biographie d'une résistante des années 2020", mêlant récit personnel, analyse géopolitique et critique sociale. Cet ouvrage documenté est à la fois témoignage et appel à la vigilance citoyenne. Chloé Frammery y défend la liberté d'expression et l'intégrité humaine, fidèle à son credo : "Je préfère toujours valoriser plutôt que détruire, et je ne comprends pas la peur des délits de fréquentation."

Verbatim brut total transcrit par IA

[Intervenant 2] (2:08 - 2:38)
Et bien bonsoir, bonsoir Chloé, bonsoir Marc, bienvenue dans notre deuxième émission en live visio, puisque vous pouvez aujourd'hui découvrir nos visages après des mois de militantisme et d'émissions à visage découvert. Chloé nous a convaincu, comme Louis-Marie, qu'il fallait à un moment donné pouvoir se montrer, donc voilà, on se montre.

[Intervenant 1] (2:40 - 2:47)
Super, je ne savais pas que vous aviez changé d'avis après mes suggestions, on va dire. Oui, je vais bien.

[Intervenant 2] (2:47 - 10:42)
Alors, pour te dire toute la vérité, on a eu un petit debriefing avec Louis-Marie Blanchard de la semaine dernière, qui nous a dit que c'était bien, mais qu'il fallait absolument nous montrer. Donc du coup, bon acte, on est des militants donc on se montre et comme tu nous avais demandé aussi d'avoir cette préférence-là, on a donc décidé. Alors, on est désolé ce soir qu'Ali, qui lui garde son anonymat par compte pour des raisons évidentes, ne sera pas là.

Tu n'auras pas la chance de faire sa connaissance et dommage, lui non plus n'aura pas la chance de faire ta connaissance. Alors, avant de te présenter rapidement, Chloé, je vais commencer juste par un petit avertissement et souhaiter la bienvenue à tous nos auditeurs et à tous ceux qui nous regardent en live sur les réseaux sociaux et vous souhaiter une bienvenue donc à la démocratie directe avec DS et à l'AMDF, l'association des mairies démocrates de France, qui est son pendant juridique moral, qui présente et qui défend le pluralisme en manière de modèle démocratique direct, qui essaye de promouvoir la citoyenneté décisionnelle et applicative et la protection de votre intégrité physique, psychique et sociale.

C'est pour ça aussi que nous acceptons que certains de nos co-hôtes ou même de nos participants gardent un anonymat ou un pseudonymat. Nous sommes donc composés de citoyens, on essaye de prôner ce qu'on appelle une involution, une espèce d'éveil intérieur et individuel au service du collectif, ainsi que la formation et l'action de réappropriation de notre pouvoir politique au niveau local comme au niveau national. Nous informons des idées, nous donnons des propositions et des actions de personnes, mouvements, associations ou partis dans des émissions qui se veulent bienveillantes, mais néanmoins nous ne nous interdisons pas la divergence ou la critique à partir, encore une fois, qu'elle soit bienveillante.

Nous ne craignons pas le débat sociétal, les modalités de la prise de pouvoir éventuelles et on ne s'interdit pas d'être force de propositions. La pluralité ou l'universalisme est une forme d'inclusion de faits sont aussi les fondements des valeurs que nous essayons de représenter. Nous revendiquons, c'est important, une neutralité apartisane et à ce titre informer, soumettre, partager ou diffuser ne veut pas dire que nous adhérons forcément à ce que nous proposons ou à ce que dit l'ensemble de nos invités.

Bien entendu, nous allons essayer de faire monter des intervenants, nous nous excusons

par avance si la technique ne suivra pas, néanmoins nous tenons à vous prévenir que la polémique stérile, les attaques personnelles, les procès d'intention, les parlais forts, les éventuels insultes, les trolls ou les propos répréhensibles également n'ont pas la place dans cet agora. De même, nous essayons dans un apaisement des débats d'éviter les thèmes sur la sexualité, la religion et la spiritualité ainsi que le vote, ce qui sont appelés à rester dans la sphère privée, sauf bien sûr si la thématique ou si l'invité en exprime la légitimité et l'envie de nous faire partager. Néanmoins, malgré toutes ces petites remarques, aucune censure d'expression ne sera pratiquée dans le respect de la législation en cours et l'opposition bienveillante, la critique constructive et respectueuse, la divergence d'opinion sont vivement encouragées car la citoyenneté est pour nous un état transversal de notre humanité, c'est un grand mot mais c'est quand même exact que nous devons développer. N'oubliez pas aussi que dans le cadre de notre travail, nous essayons de faire passer un message avec la démocratie directe, c'est que le candidat c'est vous. Donc merci de votre civilité si vous intervenez et de votre écoute, merci aussi de votre question, bonne émission à tous et éventuellement rejoignez-nous avec plaisir, nous allons partager d'ici peu un lien qui vous permettra de pouvoir monter sur scène et de discuter ou d'interviewer, à votre niveau aussi, Chloé.

Alors Chloé, bonsoir à nouveau, je vais te présenter rapidement en espérant que cette présentation te convienne. Cette dame, Chloé Frammery, met le doigt là où ça fait mal, a priori déjà on aime ça, de nationalité franco-suisse à la croisée des chemins entre enseignement, journalisme, indépendance et défense des droits fondamentaux. C'est pas très correct avec une dame mais on va quand même dire que ça date de naissance, elle est née en 1974, elle est diplômée de l'école de Lausanne en 2000 et de l'université de Genève où elle obtient un master de mathématiques en 2008, suivi de deux diplômes pédagogiques en 2009 et 2010, donc un cursus académique soutenu.

Elle devient ensuite enseignante de maths dans l'enseignement secondaire Genevois, profession qu'elle existera jusqu'en 2022. Mais c'est en dehors de la salle de classe qu'elle se fait connaître d'un plus large public. À partir des années 2010, elle s'investit dans diverses causes politiques et sociales, portant un regard critique sur les abus de pouvoir institutionnels, sur les politiques économiques globalisées et plus récemment sur les mesures liberticides liées à la pandémie du Covid-19.

Il sera d'ailleurs intéressant de faire un comparatif entre le vécu du français et le vécu de la Suisse. Sa parole incisive et sans compromis séduit tout autant qu'elle fait peur par son franc-parler et sa sincérité. Elle crée et diffuse de nombreux contenus sur des plateformes vidéo.

Ses programmes visent à donner la parole à des figures en marge des circuits médiatiques subventionnés, celles qui osent remettre en question le discours prosélite des politiques et scientifiques agréés. Sa vidéo sur la monnaie par exemple, sa participation active au mouvement des gilets jaunes et son opposition assumée aux mesures Covid qui entrave la dignité humaine, renforce sa notoriété mais aussi malheureusement parfois quelques oppositions. Son engagement public lui vaut une série de sanctions administratives, rien que ça.

Après des procédures disciplinaires entamées en 2020, elle est suspendue puis licenciée de l'Assemblément en 2022. Elle conteste ses décisions devant la justice en vain. Cette exclusion professionnelle en 2022 devient un symbole de la lutte pour la liberté d'expression dans un contexte de pensée unique et on peut dire que Chloé est devenue presque une icône de la répression et en même temps de la résistance en son pays.

Fin avril 2025, elle publie « La Suisse au cœur », biographie d'une résistante des années 2020, un ouvrage autobiographique où elle raconte son parcours, ses combats, ses défaites et ses espoirs. Le livre très documenté mêle écrit personnel, analyse géopolitique et critique sociale. Il se veut le témoignage d'une femme déterminée à faire entendre une voix différente dans un monde qu'elle perçoit comme de plus en plus verrouillée.

Vous avez compris, Chloé Fabry est une femme de conviction et une personnalité solaire et déterminée qu'on admire, qu'on la craigne. Elle incarne une valeur rare de nos jours, celle du courage qui choisit la liberté et l'intégrité face au confort matériel et à l'hypocrisie d'une vie professionnelle sans vagues. J'ai terminé cette introduction et cette présentation.

Est-ce que tu as quelque chose à rajouter ?

[Intervenant 1] (10:42 - 10:45)
Non, non, c'est bien suffisant, c'est même un peu trop.

[Intervenant 2] (10:47 - 11:50)
Oui, c'est un peu élogieux, mais je t'avais prévenu, nous sommes des gens bienveillants et nous essayons de mettre en valeur nos invités. Mais attention, s'il y a des choses qui nous déplaisent, on pourra aussi éventuellement faire en sorte de poser quelques questions. Alors Chloé, on va attaquer un petit peu ce qui nous intéresse souvent dans nos émissions, c'est de connaître d'abord la personne, même si dans le portrait qu'on t'a brossé, il serait intéressant que tu nous expliques comment petit à petit tu as été victime, parce qu'on peut vraiment parler de ça, d'une forme de répression voire d'oppression dans ton pays, alors que ton parcours académique et la façon dont tu as géré ton début de carrière, parce que tu es quand même encore une jeune femme, comment tu as pu gérer ce début de carrière et te retrouver petit à petit mis au banc, n'ayons pas peur des mots, de la société suisse, le pays de la démocratie par exemple ?

[Intervenant 1] (11:50 - 14:27)
Attention, mis au banc de la société, je ne suis pas du tout d'accord avec ça, parce que fort heureusement j'ai de nombreux soutiens. Non, je suis mis au banc des médias et des autorités qui voient d'un mauvais oeil que je donne des documents qui contredisent leurs discours, voilà de quoi je suis mise au banc, mais certainement pas de la société. Alors ça fait depuis 13 ans, comme je l'explique dans mon livre, que je milite pour les droits humains, pour le respect de la dignité humaine, pour le respect des humains en général, de tous les humains.

Moi je suis heureuse quand les autres sont heureux, je sais qu'il y a des gens, ça leur plaît pas, ils préfèrent écraser plutôt que de soutenir quand quelqu'un est trop joyeux, trop enthousiaste, je me suis retrouvée de nombreuses fois en présence de gens qui tâchaient de dévaloriser, dénigrer l'autre pour essayer d'exister. Je trouve que c'est dommage, moi je préfère toujours valoriser plutôt que de détruire. J'ai toujours eu horreur de l'injustice, des mensonges, des harcèlements quels qu'ils soient, et des moqueries par exemple, ça c'est quelque chose de très français, pourtant je suis française d'origine, j'ai le sang à trois quarts français, et je suis un quart belge, et puis la Suisse m'a adoptée à ma naissance parce que j'y suis née, tout ça je l'explique dans mon livre, encore une fois si vous voulez les détails n'hésitez pas à le commander. Voilà, donc j'explique vraiment dans le livre mon entrée dans le militantisme, mon éveil, mon éveil progressif, j'ai eu plusieurs vies professionnelles, comme tu l'as dit tout à l'heure, j'ai fait l'école hôtelière de Lausanne, ensuite j'ai travaillé pendant trois ans dans l'hôtellerie après avoir eu un bac scientifique, mention bien à Fernevoltaire, et ensuite après un mariage très instructif et en même temps assez destructeur, j'ai changé de voie et j'ai voulu devenir prof de maths, et c'est là que j'ai entamé un master de maths à l'université de Genève suivi de deux années de formation pédagogique et puis j'ai enseigné pendant 16 ans. Alors ce qui s'est passé c'est que dans les années 2015 j'ai participé et organisé des manifestations assez énormes de la fonction publique à Genève, dans le canton de Genève, qui ont fait un petit peu bouger les lignes et qui ont fait peur au conseil d'état.

Le conseil d'état c'est le gouvernement Genevois, c'est le gouvernement des cantons, c'est le nom qu'on donne au gouvernement des cantons.

[Intervenant 2] (14:29 - 15:10)
Alors si je peux me permettre, je te coupe parce qu'il faut que tu comprennes bien que nous en France on ne connaît pas du tout le fonctionnement de la Suisse, donc je te demanderais en tant que professeur justement, je fais appel à ta pédagogie, de nous expliquer à chaque fois les choses, parce que par exemple là tu l'as très bien fait, le conseil d'état pour nous c'est autre chose alors qu'en Suisse c'est juste une autorité supérieure au niveau du canton, alors que chez nous le conseil d'état c'est aussi une institution que tu connais, donc est-ce que tu veux bien, pour ne pas que je te coupe la parole souvent, penser à chaque fois à nous expliquer justement, parce que c'est aussi ça qui nous intéresse dans cette émission ce soir, hormis toi et ton parcours, c'est de comprendre les différences.

[Intervenant 1] (15:12 - 15:36)
Alors dans ce cas il faudrait que je commence par expliquer la structure de la gouvernance suisse, parce que là je vous parle de mon début, alors soit je l'explique avant, soit je l'explique après, mais là par exemple je viens de dire le conseil d'état c'est le gouvernement du canton, alors si ça suffit pas je veux bien faire des intermèdes pour faire vraiment l'historique, enfin en tout cas l'exégèse de la gouvernance suisse, mais c'est comme tu veux.

[Intervenant 2] (15:38 - 16:09)
Alors ce que je te propose déjà, comme ça les gens se rendront compte que nous n'avons pas de fil conducteur et que nous sommes en complète improvisation, et qu'on est dans une discussion, une interaction totale, ce que je te propose c'est de continuer sur ton parcours, ça nous intéresse, et puis donc on fera peut-être un partagement, le professeur qui nous expliquera, parce que c'est pour nous très important de comprendre encore une fois comment fonctionne la Suisse au niveau administratif.

Alors excuse-moi je t'ai coupé, mais on reprend où tu en étais.

[Intervenant 1] (16:09 - 21:09)
On peut voir ça dans une deuxième question, parce que ça sera complémentaire. Donc en fait le point que je voulais souligner ici, c'était le début des emmerdes en fait, avec ces mobilisations de novembre-décembre 2015 pour soutenir les fonctionnaires face aux mesures d'austérité qui commençaient vraiment à être déployées de façon assez grave dans le canton de Genève et puis en Suisse en général, tu sais qui coupent les salaires, qui prévoient de baisser les retraites, qui tentaient d'exonérer la fonction publique des enquêtes administratives si des fonctionnaires étaient visés par justement des manquements. Donc ils voulaient mettre à bas les enquêtes administratives, dont j'ai fait l'objet un peu plus tard, pour qu'on puisse virer plus facilement les gens.

Il y avait plein de mesures que je dénonçais et pour lesquelles j'ai fait partie de ceux qui ont organisé les mobilisations. Et jusqu'au jour où on a eu un protocole d'accord qui a été présenté par le Conseil d'État, donc le fameux gouvernement du canton de Genève. En fait j'en profite pour dire qu'en Suisse, je le rappelle, il y a 26 cantons, donc c'est des sortes de petites régions comme des départements, mais qui sont considérées comme des états.

C'est pour ça qu'on dit Conseil d'État. Et ensuite il y a eu ce protocole d'accord que tous mes collègues, on était 25 à peu près dans le comité d'organisation des manifs et des grèves, parce qu'il y a eu quand même sept jours de grève sur un mois et demi. Il y a eu beaucoup de gens qui se sont mobilisés, on était entre 8000 et 11000 dans la rue à chaque manifestation, donc pour Genève c'est beaucoup.

Et bien ce protocole d'accord a été accepté par tout le monde dans ce groupe unitaire d'organisation, sauf une personne, et cette personne, je pense que vous avez deviné, c'était moi. Et à partir de là, ça a été le début de la descente aux enfers. J'ai été diffamée, j'ai été radiée du cartel, du comité, enfin de la délégation de la FAMCO.

La FAMCO c'était le syndicat pour les profs du cycle dans lequel je vrais. J'ai été radiée du comité unitaire de l'organisation et puis du cartel intersyndical, ça c'est la fêtière disons de toutes les organisations de fonctionnaires syndicales à Genève. Et j'ai eu des mails très dénigrants sur moi, parce que j'avais refusé de m'allier à toute l'équipe pour signer ce protocole d'accord et pour faire adhérer les profs et les fonctionnaires à ce protocole d'accord.

Parce qu'il n'était pas du tout en notre, enfin pas tout à fait en notre faveur. Il y a trois articles, mais tout ça j'ai déjà documenté plusieurs fois et je l'ai mis dans le livre aussi. Et voilà, donc ça c'était la première étape je dirais, où je me suis fait un peu remarquer malgré moi.

Et puis ensuite j'ai eu une aide, une pseudo aide de mon directeur qui voulait me soutenir en me disant que j'étais une belle personne et puis qu'il voulait que j'aille voir un médecin de l'État pour que j'aille bien, pour me remonter le moral etc. Et finalement il s'est avéré que ce médecin a appelé, enfin cette médecin a appelé en disant votre direction a demandé qu'on fasse un contrôle d'aptitude, un test d'aptitude. Donc ce n'était pas du tout un entretien pour me faire du bien, c'était vraiment pour voir si on pouvait éventuellement réduire mon poste ou me licencier peut-être déjà.

Et puis ensuite j'ai survécu à tout ça et puis j'ai changé de cycle d'orientation. Et puis 2019 est arrivé, 2018 d'abord avec les Gilets jaunes. J'ai rencontré Dieudonné à ce moment-là, durant l'un de ses spectacles en 2018, c'était juste avant les Gilets jaunes en fait.

Et de fil en aiguille il m'a proposé de faire une vidéo sur la monnaie qui était le sujet qu'on avait abordé la première fois que je l'ai interpellé à la sortie du spectacle. Et moi sans réfléchir je me suis dit tiens c'est l'occasion d'informer les gens sur la création monétaire par les banques commerciales et d'expliquer le mal que ça faisait et vraiment l'importance de ce sujet central qui tient tout le monde en otage en fait et qui permet de contrôler les pires totalitaires de ce monde. Et donc on a fait cette vidéo en mai 2019 et cette vidéo a été regardée et mal vue par l'antenne suisse de la LICRA, la CICAD, Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation.

[Intervenant 2] (21:09 - 21:37)
Alors je te coupe, est-ce que tu avais à l'époque conscience que le sueur de données était un personnage radioactif en son pays et qu'il a été mis lui aussi au banc et que ça continue pour lui ? Est-ce que tu connaissais le personnage ou tu ne connaissais juste que l'humoriste et ses spectacles ? Qu'est-ce qui t'a fait aller vers lui ?

[Intervenant 1] (21:37 - 22:48)
Moi j'aimais beaucoup ses spectacles et je trouvais qu'il dénonçait énormément de choses qui étaient très utiles. C'était un lanceur d'alerte humoriste si tu veux. Donc je trouvais très juste beaucoup de choses de ses dénonciations.

Il dénonçait le totalitarisme bien avant les gens qui se sont réveillés avec le Covid par exemple. Et moi je l'avais découvert en 2016, c'est un ami à moi qui m'avait emmené à un de ses spectacles et je trouvais par exemple le sketch sur le cancer que j'ai diffusé il n'y a pas longtemps, je trouvais très juste avec tout le business qui est fait sur le dos des cancéreux avec des traitements expérimentaux qui sont testés au fond pour finir par achever les gens qui ont le cancer à coups de chimio et autres traitements de choc. Je ne me suis jamais vraiment préoccupée des conséquences pour moi et pour ma vie professionnelle ou pour mon confort personnel de ce que je dénonce. Pour moi la justice passe avant donc je n'ai pas mesuré.

Ce n'est pas dans mes considérations de vérifier est-ce que ça va me porter préjudice ou pas en fait. Pour moi la justice c'est avant le reste.

[Intervenant 2] (22:50 - 23:50)

J'entends bien, donc concrètement tu n'avais pas du tout un seul instant envisagé le fait que par association, en se mettant avec Dieudonné dans une participation d'émission, tu pouvais avoir les retombées encore pire que celles que tu avais déjà vécues. Tu n'as jamais envisagé la chose, sachant que malheureusement c'est une pratique dans notre pays diffamée par association. Tu as beau être le plus gentil des hommes ou la plus gentille des femmes, être la plus démocrate ou la plus de gauche, il suffit que tu parles avec un auteur qui soit estampillé droite ou extrême droite et là tu te retrouves par association diffamée.

Donc toi tu n'étais pas du tout dans cette approche-là et tu n'avais pas conscience de ce que pouvait entraîner ta rencontre avec Dieudonné.

[Intervenant 1] (23:51 - 24:48)
Non et même je savais que les gens qui l'avaient approché l'avaient subi des conséquences, mais si tu veux, encore une fois je le répète, ce n'est pas ça qui me fait peur. Je n'ai pas peur de ça, je n'ai pas peur de ce qui m'est arrivé en fait, de perdre mon boulot, de ne plus avoir de revenus, d'être diffamée par les médias, etc. Donc non, non, ça ce n'est pas du tout un critère pour moi.

Moi je déteste et surtout que c'est quelqu'un qui est plus qu'ostracisé, il est saboté, entravé tout le temps depuis 20 ans déjà, depuis que je le connaissais presque 20 ans. Moi je trouvais ça complètement injuste et j'avais comme idée de le réhabiliter, de contribuer à pouvoir le réhabiliter. C'est pour ça que je l'ai présenté à Francis Lalanne d'ailleurs, parce que Francis Lalanne pensait, quand je l'ai rencontré en 2019, pensait que Dieudonné était un antisémite, ce qui est faux.

Et il a pu le constater à son contact grâce au fait que je les ai fait se rencontrer en fait.

[Intervenant 2] (24:49 - 24:52)
Tu n'as rencontré que des gens radioactifs.

[Intervenant 1] (24:53 - 25:28)
Non mais j'ai rencontré énormément de monde en fait, y compris des trolls, y compris des gens malveillants. En fait ce qui m'intéresse c'est découvrir l'humain, de comprendre ses motivations qui sont souvent différentes des miennes et que tout le monde soit en harmonie en fait. Moi je n'ai pas de tabou en fait et je n'ai pas peur des délits de fréquentation ou d'association.

Je ne comprends pas cette façon de faire. Donc voilà, ce genre d'intimidation n'a pas de prise sur moi. Donc trois procédures.

[Intervenant 2] (25:28 - 25:41)
Excuse-moi Chloé, je voudrais justement poser une question là-dessus. Est-ce que c'est lié exclusivement à ta nature personnelle ou est-ce que c'est culturel en Suisse ?

[Intervenant 1] (25:43 - 27:01)
Si tu avais écouté, peut-être que je t'invite à regarder la vidéo sur la monnaie où j'explique que le peuple suisse est un peuple très docile, très confiant dans les autorités, très conforme et moi je ne suis pas du tout comme ça. En fait moi je m'en fous de ce qu'on pense de moi. C'est ça qui fait mon indépendance et c'est ça qui fait que ça dérange en fait.

C'est que je ne suis pas intimidable ni corruptible donc tu peux toujours essayer. Ils ont essayé pendant cinq ans avec moi, ils n'ont pas réussi. Il y a même Serge Michel, le rédac chef de ID News, le média qui m'a le plus diffamée, qui m'a dit si vous continuez à vous associer ou en tout cas à dire du bien de Dieu donné, vous serez traité comme lui.

Et il pensait peut-être m'intimider, je ne sais pas. En tout cas, ça n'a pas marché. Il y a eu

trois procédures pour moi parce qu'on était toujours dans l'explication de pourquoi j'étais virée en fait.

C'était ça la première question. Il y a eu trois procédures de la CICAD et j'ai eu trois lettres de la CICAD à l'instruction publique donc au département cantonal de l'instruction publique et il y a eu trois procédures administratives jusqu'à mon licenciement contre moi. Chaque fois que la CICAD faisait un courrier, il y avait une conséquence sur ma vie professionnelle directement.

[Intervenant 2] (27:01 - 27:44)
D'accord. Donc ce que je voulais mettre en exergue, c'est essayer de comprendre si nous, en tant que Français aujourd'hui, on vit ces diffamations par association depuis une bonne vingtaine d'années, depuis même une bonne trentaine d'années pour dire la vérité et on pourrait croire qu'en tant que Français ou qu'en tant que Suisse, les choses soient différentes et que la société suisse soit un peu plus sereine, un peu plus apaisée, un peu plus ouverte, un peu plus compréhensive sur la pluralité des opinions. Ce n'est pas du tout le cas.

[Intervenant 1] (27:45 - 28:41)
Ce n'est pas du tout le cas. Malheureusement, désolé de vous décevoir, mais ce n'est pas du tout le cas. Il y a même ces lois antiterroristes qui ont été passées sans notre consentement et pour lesquelles on a quand même fait un référendum, je vous expliquerai après ce que c'est qu'un référendum, qui est passé en septembre 2020.

Des lois dont une qui dit que le terrorisme c'est le fait de modifier ou d'influencer l'ordre étatique avec des menaces d'infraction ou par la crainte. Donc ça veut dire que si on influence l'ordre étatique par différentes méthodes, on est considéré comme un terroriste. Et à ce moment-là, on peut nous confiner à la maison, nous mettre un bracelet électronique, nous empêcher de quitter le pays, nous empêcher de contacter certaines personnes, etc.

Ça, c'est la Suisse. Ça, c'est la Suisse des libertés, la Suisse de la démocratie, la Suisse de la neutralité, la Suisse de la paix.

[Intervenant 2] (28:44 - 29:58)
Ah oui, d'accord. Et alors, une autre question qui est intéressante, parce que moi je fais partie de ceux qui sont choqués. On a en France des lois mémorielles, notamment la loi Guesso.

On a en France des lois préventives. On est carrément dans Mini Report, si on réfléchit bien, où on interdit des événements, quels qu'ils soient, pour le simple fait qu'ils seraient susceptibles d'être un trouble à l'ordre public. Et si on réfléchit bien, ce sont des lois préventives, alors que dans le droit positif auquel on est habitué, on est sanctionné quand on fait une faute, et non pas a priori sur une faute éventuellement.

Donc, c'est quelque chose d'incroyable. Et comme les lois aussi mémorielles sont quelque chose d'incroyable, puisqu'elles servent dans notre pays, moi je n'ai pas peur de le dire, ça peut être controversé ce propos, mais elles servent dans notre pays à limiter la liberté d'expression et à faire taire certaines personnes qui, sous couvert indirect, sont contrôlées par une forme de législation. Donc, ce qui existe dans notre pays et en France existe aussi en Suisse de la même manière.

[Intervenant 1] (29:59 - 30:07)
Plus ou moins, oui. Il y a des lois aussi, je ne sais plus exactement laquelle ou lesquelles, mais qui interdisent de remettre en cause certains discours.

[Intervenant 2] (30:08 - 30:29)
D'accord, c'est intéressant. Encore une fois, pour nous Français, tu as la double

nationalité, donc effectivement, ton cœur balance et en même temps tu subis les foudres des deux côtés, j'ai l'impression aussi, si je ne me trompe pas, mais c'est intéressant de comprendre que ce n'est pas du tout le pays qu'on imagine.

[Intervenant 1] (30:32 - 31:29)
Non, je ne sais pas qui imagine encore que la Suisse est exemple de toute tentative de totalitarisme, vu ce qui s'est passé avec le Covid. Je ne sais pas comment on peut encore fantasmer sur la Suisse à ce niveau-là, mais pour ceux qui étaient dans une grotte pendant quatre ans, cinq ans, peut-être qu'il faudrait le redire que, oui, les mesures ont été drastiques. Alors, certes, on n'a pas eu de confinement, on n'a pas eu de couvre-feu, etc., on n'a pas eu les couvre-feu de l'apéro, tout ça, les auto-attestations, mais on a eu une répression inédite avec des mesures incroyables, avec interdiction de se traiter, de prescrire ce qu'on veut quand on est un médecin, etc., obligation du masque, obligation d'être cinq maximums ou quatre maximums dans un parc, des choses comme ça. Donc, oui, la Suisse n'a pas failli aux injonctions mondiales, pas du tout, avec des chiffres affolants au Téléjournal.

[Intervenant 2] (31:29 - 32:09)
J'entends bien. C'est quand même très intéressant de pouvoir comparer les deux approches qui sont, en fin de compte, très similaires et on a toujours tendance, nous, de l'autre côté de la frontière, à penser, encore une fois, que les Suisses, ce sont des gens, parce qu'ils ont une forme de démocratie, tu vas nous expliquer, tu vas nous en parler, on idéalise un petit peu tout cela. Alors, je t'invite à reprendre, tu en étais, excuse-moi, on fait des incises, mais c'est important pour nous d'essayer de comprendre, tu en étais donc aux conséquences de ta rencontre avec Dieudonné, cette fameuse...

[Intervenant 1] (32:09 - 33:08)
Alors, avant de continuer, je vais quand même vous signaler qu'il y a deux personnes qui sont des trolls et qui me harcèlent depuis cinq ans, qui sont dans le chat et qui essayent de me déstabiliser, comme toujours. Même Mathildis, par exemple, celui qui met des smileys, qui rigole, qui me traite de je ne sais pas quoi, mais en tout cas, lui, c'est le jeune homme ou c'est le monsieur chez qui Stéphane Blais s'est défenestré et tombé du cinquième étage, je crois que c'était le cinquième, et qui s'était approché de moi pour m'attester qu'il n'avait rien fait, qu'il n'était pas responsable de la mort de Stéphane, alors que je lui avais rien demandé, il m'avait contacté sur Twitter et puis s'était retourné, un peu comme Ali Moudine là, qui est aussi dans le chat, qui était d'abord très sympa et qui m'avait approché, lui, après ma vidéo sur la monnaie avec Dieudonné, et qui du jour au lendemain ont retourné leur discours et se sont mis à me diffamer sur tous les réseaux, et maintenant ils disent tout plein de choses et essayent de me faire perdre les pédales, donc sachez que c'est des amis qui...

[Intervenant 2] (33:08 - 33:10)
Je n'affiche pas le chat.

[Intervenant 1] (33:10 - 33:33)
Pour les spectateurs aussi, l'un d'eux a fait 32 vidéos sur moi en faisant du chloébashing, parce qu'il adore faire du chloébashing, il l'a dit dans l'une de ses vidéos, il vient me harceler sur mon stand, etc, alors qu'il se prétend être un résistant, alors je ne sais pas ce que c'est, si c'est de l'amour bizarre ou de la perversion ou alors de la jalousie, je ne sais pas, mais en tout cas ça n'aide pas la cause.

[Intervenant 2] (33:35 - 34:03)
Oui, effectivement, mais moi j'ai tendance à dire les chiens à bois et la caravane passe, et je pense que c'est la politique que tu as appliquée depuis le début, ce qui t'a valu à chaque fois d'ailleurs, plus tu te renforçais dans tes convictions et plus tu te renforçais dans ton attitude, et plus tu as eu le droit à cette rôle, oui, mais malheureusement on en est tous victime.

[Intervenant 1] (34:03 - 34:16)
C'est bizarre, il y a des gens qui disent qu'ils sont résistants à l'oppression, aux mondialistes, aux oligarques, aux philanthropes génocidaires, mais ils s'attaquent à des gens qui justement les pointent du doigt, c'est quand même assez strange.

[Intervenant 2] (34:17 - 34:59)
Oui, c'est le fameux quart d'heure d'Andy Warhol, que tu dois bien connaître, qui avait tous dit à l'avènement de la télévision que chaque personne aurait son quart d'heure de gloire un jour à la télévision, il était très loin de la vérité puisque sont apparues les télé-réalités, et que maintenant avec les réseaux sociaux, on se rend compte qu'il y a plein de gens qui, sous couvert de pseudonymas ou d'adonymas, se permettent les pires erreurs dans leur comportement, mais aussi des déviances totales qui sont proches parfois de la névrose, parce qu'il faut quand même parfois être carrément névrosé pour avoir...

[Intervenant 1] (34:59 - 35:02)
Pour être obsédé à ce point, c'est vrai que ça commence à être tricheux.

[Intervenant 2] (35:02 - 35:40)
Oui, tout à fait, je t'invite à... Mais c'est très bien, écoute, j'y prêtais pas du tout attention pour te dire la vérité pour l'instant, puisque j'ai écouté attentivement et que j'ai essayé de diriger le débat, mais peu importe, tu dois passer outre et sache que de toute façon, ces gens-là n'auront jamais la parole, mais on les laisse, puisqu'on ne peut pas malheureusement les enlever du chat, parce que contrairement au Space 2X, où on a la possibilité d'enlever des trolls, on ne peut pas sur ce type de chat, notamment sur YouTube, faire...

[Intervenant 1] (35:40 - 35:44)
Non, non, mais il ne faut surtout pas les enlever, ça serait de la censure, je suis absolument contre toutes les formes de censure.

[Intervenant 2] (35:45 - 36:18)
On est bien d'accord. Alors vas-y, continue. Alors du coup, c'était quoi la question ?

Du coup, je voulais savoir ce qu'avaient été les conséquences de cette rencontre avec Dieudonné et les résultats qui en étaient apparus suite justement à ce rapprochement, à cette vidéo, et si la tourmente dans laquelle tu étais déjà n'a fait qu'augmenter.

[Intervenant 1] (36:18 - 39:24)
Oui, en fait, c'est ça qui a déclenché le premier entretien de service qui a débouché sur un blâme. Je ne sais plus exactement pourquoi, si le blâme, c'était pour la vidéo ou alors parce que j'avais eu la quenelle d'or en 2019, déjà la première quenelle d'or. Mais disons qu'il y a eu un courrier juste après cette vidéo qui a été envoyé par la CICAD au DIP, département d'instruction publique, et ensuite j'ai été convoquée par mon directeur le 3 décembre 2019 avec un long courrier qui me signifiait l'entretien de service auquel j'allais devoir être confrontée.

Et à la fin de ce courrier, il y avait écrit que la vidéo avec Dieudonné avait été signalée par la CICAD. Et d'ailleurs, il y avait le courrier qui était joint, qui disait en gros à la conseillère d'État, donc c'est comme un ministre, la ministre on va dire de l'instruction publique, de faire quelque chose mais sans dire quoi par rapport à cette enseignante fonctionnaire qui osait se pavaner, enfin ce n'était pas les mots utilisés, mais qui osait apparaître aux côtés de Dieudonné, tout en précisant qu'aucun propos antisémite n'était prononcé dans cette vidéo. Je le répète, je ne suis ni antisémite, ni raciste, ni phobique de quoi que ce soit, à part des requins, j'ai peur des requins, mais je pense qu'il n'y en a pas trop sur la terre ferme. Après, il y a eu un entretien de service qui s'est fait par écrit, ensuite le Covid est arrivé, ensuite j'ai pris une année sabbatique sans salaire pour un peu reprendre des forces, et bien c'est là que le DIP m'a attaqué le plus violemment, que les médias aussi m'ont attaqué violemment, et puis ensuite il y a eu l'enquête administrative, au moment où

je devais reprendre mes fonctions en 2021, et bien en mai 2021, enquête administrative qui s'est déclenchée, parce que me donner un blâme ça ne suffisait manifestement pas, et donc il y a eu sept auditions de témoins d'une journée à chaque fois, avec mes élèves, avec mes collègues, avec mon directeur, avec des parents d'élèves, et ils étaient plus ou moins tous contents de mon travail, d'ailleurs ça figure dans la fin du rapport de la juge enquêtrice, il y a l'unanimité sur les qualités d'enseignante, mon professionnalisme, etc., mais cette juge enquêtrice m'avait dit le premier jour, la première audition, 17 juin 2021, que même si elle rendait un avis positif, le conseil d'état était libre de faire ce qu'il veut, et c'est ce qui s'est passé. C'est ce qui s'est passé, donc ils m'ont viré, j'ai appris ça le 24 juin 2022, qu'au 30 septembre 2022, j'étais libérée de mes rapports de service.

[Intervenant 6] (39:26 - 39:30)
Mais quel est le motif officiel ?

[Intervenant 1] (39:30 - 39:49)
Alors les motifs ils sont sur mon site, ils sont sur mon livre, ils sont partout, il y a neuf motifs, je laisse peut-être montrer la page, plutôt que de à chaque fois redire, je préfère qu'on les lise peut-être ensemble, c'est ce que j'ai relevé, mais bon, est-ce que c'est des motifs de licenciement, je ne sais pas, apparemment oui, je ne sais pas si tu arrives à montrer.

[Intervenant 2] (39:50 - 39:59)
D'accord, mais simplement parce que tu étais, en fin de compte, ce qu'on pourrait assimiler à une menace syndicale ?

[Intervenant 1] (39:59 - 41:34)
Je n'ai pas eu la réponse sincère, j'ai montré mes quenelles d'or en vidéo, j'ai parlé de la procédure en cours, à savoir de dire que j'étais sous enquête administrative avec l'État, donc je n'ai pas donné les détails, je répète, c'est ce qu'ils m'avaient demandé de ne pas faire, c'est-à-dire que je n'ai pas donné les détails, je me suis conformée aux directives de la juge enquêtrice et de l'État. J'ai interviewé Stan Maillot, qui est un ex-gendarme qui dénonce les réseaux pédocriminels de réseau depuis très longtemps.

Qu'est-ce que j'ai fait d'autre ? J'ai publié, j'ai relayé deux témoignages de victimes de la Shoah qui comparaient les mesures dites sanitaires aux mesures qu'elles avaient connues. J'ai publié un courrier officiel du DIP aux parents des enfants pour qu'ils portent le masque, c'était un courrier, ce n'était pas confidentiel, c'était un courrier qu'ils envoyaient aux parents.

J'ai parlé, la seule chose qui m'est reprochée en classe, c'est d'avoir parlé de la loi, d'avoir rappelé la loi en Suisse, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation vaccinale en Suisse, et ça je l'ai rappelé pendant une séance de vaccination, parce que les séances de vaccination elles ont lieu pendant les cours en fait. Pendant les cours, ça arrive très souvent, une fois par an en tout cas, qu'on ait des vaccinations pendant notre cours. Non.

J'en profitais pour rappeler.

[Intervenant 2] (41:36 - 41:39)
On vaccine les enfants en classe ?

[Intervenant 1] (41:39 - 41:44)
Ce n'est pas dans la classe, mais par petits groupes, ils vont à l'infirmerie et ils sont vaccinés.

[Intervenant 2] (41:46 - 41:51)
Ah d'accord, donc l'éducation, je ne sais pas comment on appelle le ministère de l'éducation en Suisse.

[Intervenant 1] (41:52 - 41:54)

Instruction publique, département d'instruction publique.

[Intervenant 2] (41:54 - 42:06)
Département d'instruction publique. Le département d'instruction publique organise les vaccinations au niveau national en Suisse ? Ce n'est pas de la démarche individuelle des parents ?

[Intervenant 1] (42:06 - 42:48)
Ah non, peut-être aussi, mais en tout cas, c'est prévu au calendrier des écoles, des cycles d'orientation, et je pense aussi des écoles, mais en tout cas, au cycle d'orientation, oui, ça c'est sans aucun doute. En tout cas, chaque année, j'avais des séances de vaccination pendant mes classes. Et puis alors, qu'est-ce qu'il y a d'autre ?

Je ne sais plus, il y en a neuf en tout, mais c'est du style... Ah oui, j'ai... attend, est-ce que le fait de...

Oui, quand j'ai fait ma vidéo sur la monnaie, j'avais le gilet jaune que Biodo m'avait prêté, qui était un gilet jaune avec un ananas dessus. Donc ça, ça pose problème, l'ananas. Voilà, c'est ces raisons-là qui m'ont fait virer.

[Intervenant 2] (42:49 - 43:30)
À vrai dire, aucune différence sur la façon de traiter ce qui est considéré par l'État comme une forme d'opposition en France ou en Suisse. Tu es l'exemple qu'il n'y a aucune différence. Oui.

D'accord. Alors, du coup, comment tu as pu rebondir ? Et puis après, on va élargir un petit peu le spectre et on termine avec ton parcours.

Comment tu as pu rebondir professionnellement ? Parce que tu t'es retrouvée dans un assassinat social et financier, du coup.

[Intervenant 1] (43:30 - 44:44)
Oui, je n'ai pas vraiment rebondi, en fait, professionnellement. J'ai été au chômage. D'ailleurs, il y a eu une plainte de l'Office cantonal de l'Emploi via ma conseillère du chômage parce qu'il fallait aussi me condamner pour quelque chose, pour que j'apparaisse vraiment comme une criminelle.

Donc, il y a eu une plainte parce que j'ai enregistré cinq minutes de la conversation que j'ai eue avec la conseillère du chômage qui ne porte préjudice à personne, je rappelle. Ça, c'est ce qu'elle a dit elle-même pendant l'audience. Donc, je n'ai fait pas deux ans.

En Suisse, ce n'est pas deux ans, c'est un peu moins. Moi, j'ai fait un an et demi, même pas de chômage. Et d'ailleurs, c'est un peu cocasse.

C'est en fait que l'année où j'étais suspendue pendant l'enquête administrative, j'ai demandé à baisser mon salaire. J'étais à 80 % et je me suis mise à 60 %, parce que je me disais... Écoute, je lis la phrase, c'est marqué.

Je développe un discours sans aucune contradiction. C'est ça, le discours, en fait. Si on pose des questions, je réponds.

Sinon, ça s'appelle un débat. Là, on n'est pas dans le débat. Là, j'explique mon parcours.

Je ne comprends pas le but de ces gens. Enfin, vous déstabilisez.

[Intervenant 2] (44:44 - 44:46)
On y viendra, on y viendra, Chloé.

[Intervenant 1] (44:46 - 44:47)
C'est évident.

[Intervenant 2] (44:47 - 44:48)
On y viendra, il n'y a pas de problème.

[Intervenant 1] (44:50 - 44:55)
Donc, qu'est-ce que je disais ? Ça vous fait rire, hein ? Oui, c'est rigolo.

[Intervenant 2] (44:55 - 44:55)
Le bashing.

[Intervenant 1] (44:56 - 44:57)
Le bashing, comme ça.

[Intervenant 2] (44:57 - 46:19)
Oui, mais parce qu'on le vit aussi, nous aussi, si tu savais, on le vit au quotidien et malheureusement, je le comprends. Au bout d'un moment, ça devient comme une seconde nature, puisqu'on passe notre temps à être dénigré, puisqu'on ne tient pas le discours normal dont on nous attend quelque part. Et quand tu as un petit peu, comme toi, des convictions, et qu'en plus, toi, tu as des vraies conditions marquées, qui sont, tu nous les préciseras plus tard, mais à notre côté, on essaie de prôner une écoute totale.

On est transpartisan, on est apartisan. On veut essayer de donner la parole à tout le monde, mais de toute façon, il y aura toujours des insatisfaits permanents qui sont dans une forme de reproche, mais sous forme d'inversion accusatoire. Donc, on donnera effectivement, à un moment donné, la parole à cette forme d'opposition pour leur montrer à quel point leur argumentaire ne tient pas la route, puisque, encore une fois, personne n'est obligé d'écouter tout le monde et personne n'est obligé d'être d'accord avec tout le monde.

C'est le principe de faire nation et de vivre ensemble.

[Intervenant 1] (46:19 - 46:24)
C'est ça, ça ne vous plaît pas ? Vous n'êtes pas obligés de suivre ? Les gens, ne soyez pas basots ?

[Intervenant 2] (46:24 - 46:31)
C'est ça. Mais par contre, il y a des questions intéressantes dans le chat que je poserai, bien évidemment. Alors, on continue.

[Intervenant 1] (46:32 - 47:52)
J'ai dit que j'avais baissé mon salaire parce que, naïvement, je me disais que l'enquête ne va rien donner, donc je vais être réhabilitée cette année, donc en 2021-2022. Et donc, en fait, je n'ai pas du tout été réhabilitée, donc j'ai juste baissé mon salaire, alors que j'aurais pu profiter du système et demander un 100% et être payée 8000 francs par mois brut. Mais ce n'est pas du tout ce que j'ai fait.

Moi, j'ai baissé mon salaire et finalement, du coup, je n'ai failli pas avoir de chômage du tout parce que le chômage prenait en compte l'avant-dernière année où j'avais été en année sabbatique, donc je n'avais pas reçu le moindre centime. Et finalement, ils ont quand même bien voulu m'octroyer un revenu qui est juste le minimum, même s'il n'y a pas de minimum en Suisse, mais pour survivre à Genève pendant un an et demi, un peu moins d'un an et demi. Et puis, depuis le 9 juillet 2024, je n'ai plus de revenu de l'État.

Je rappelle que je cotise et que j'ai payé mes impôts depuis 30 ans, enfin 25 ans, et que j'ai cotisé pour le chômage comme pour le reste. Ce ne sont pas des cotisations que tous les travailleurs doivent verser.

[Intervenant 2] (47:54 - 48:30)
Je te remercie beaucoup de cette transparence. Parfois, les gens n'arrivent pas à comprendre pourquoi on s'intéresse autant au parcours des personnes et pourquoi, quand les gens sont transparents et sincères comme tu l'es, ça peut paraître, vu de l'extérieur, une forme d'exhibitionnisme ou de voyeurisme à l'inverse. Mais je crois qu'il faut comprendre qu'aujourd'hui, quels que soient les pays, il y a des gens qui, socialement et financièrement, le payent très cher.

On est dans le délit d'opinion.

[Intervenant 1] (48:31 - 48:32)
Ce ne sont même pas des opinions.

[Intervenant 2] (48:33 - 49:46)
De fait, c'est toujours très important de dire que quelqu'un n'a plus de revenu, malgré le fait qu'elle soit dans une société avec une protection sociale et donc du chômage, et que ses convictions politiques ou ses prises de position en sont arrivées au stade où on la prive de revenu. J'aime bien entendre et qu'on rappelle ça, parce que ça reste quand même des choses qui sont fondamentales, parce qu'en dehors des débats d'idées, il faut quand même avoir un ancrage dans la réalité et si nos politiques sont tellement à la fois presque condescendants, dédaigneux, voire nous ignorent complètement, il y a certaines personnes de la société civile qui ne comprennent pas où peuvent mener certains engagements. Et on s'aperçoit que même dans le pays et dans la Suisse, alors tu nous brosses bien sûr, et on en fera le contrepartie, parce que tu as la Suisse au cœur, c'est bien le titre de ton livre, là tu ne nous dis que des choses négatives sur la Suisse, et bien évidemment, comme j'ai pu le dire...

[Intervenant 1] (49:46 - 50:06)
Je réponds à tes questions mon cher Stéphane, je ne dis pas des choses négatives sur la Suisse, tu me demandes si c'est pareil qu'en France, je te donne avec des arguments et avec des faits précis ce qu'il se passe en Suisse. Après, si tu me poses des questions sur les choses qui vont bien, ou sur les montagnes ou sur les chocolats, je te dirai beaucoup de bien de la Suisse, il n'y a pas de problème.

[Intervenant 2] (50:07 - 53:04)
Les montagnes et les chocolats, je pense qu'on laissera les gens les découvrir eux-mêmes, mais bon, bref, je voulais faire cette incise encore une fois, parce que ça me semble tellement évident de rappeler des choses essentielles, c'est qu'il y a des gens, quels que soient les pays, pour des dizaines d'opinions aujourd'hui en Europe, qui sont capables de subir, moi j'appelle ça un assassinat social, c'est aussi pour ça que dans le mouvement et dans l'association que nous défendons et que nous représentons, on prône justement la préservation de l'intégrité physique, psychique, financière, sociale, ça nous semble très important.

Aujourd'hui, dans les pays, peut-être que sur la Suisse, ce n'est peut-être pas comme ça, mais quand on voit la répression sur les manifestations, il est évident que quand on a un petit peu de sens des responsabilités, appeler à la manifestation dans les rues, ça me semble aujourd'hui un petit peu contre-productif quand on voit que même les agriculteurs avec leurs gros chars, on leur a mis en face des blindés. Donc on a crevé malheureusement des yeux, on a éborgné des gens, donc on n'a pas coupé des mains, mais malheureusement certaines personnes ont perdu leurs mains, on a tué des gens socialement et financièrement dans des manifestations, il y a eu de la justice expéditive, alors que pour certains, il faut six ou sept ans pour arriver dans un prétoire, et là, aujourd'hui, on est capable d'enfermer des gens en comparution immédiate. Donc il y a deux mondes qui sont tout à fait opposés et complètement en même temps parallèles, où les gens qui ne vivent pas au quotidien le résultat de ces engagements ne peuvent pas le comprendre, c'est pour ça que pour nous, ça nous semble tellement évident et que ce sont

des choses importantes à entendre, parce que quoi qu'on en dise, même si on porte certaines personnes dans la controverse, on se rend compte que souvent, ces personnes en payent le prix fort, et malheureusement un prix très très fort, parce que quelqu'un comme toi, encore une fois, ton livre s'appelle « La Suisse au cœur », tu aimes ton pays, c'est à la base tes motivations initiales, et pourtant, tu as subi une forme de répression déjà, n'ayons pas peur des mots à ce niveau-là, comme ça peut effectivement exister en France. Alors si tu penses avoir terminé ton parcours professionnel, et tout ton parcours...

[Intervenant 1] (53:04 - 53:36)
Je peux rajouter juste une petite chose, c'est quelque chose que les médias n'ont jamais dit, c'est que j'étais coprésidente du groupe de maths pour le canton de Genève, quand j'ai été menacée, intimidée, élue par les enseignants du canton de Genève, les enseignants de maths, pour trois ans, et qu'ils voulaient me reconduire pour trois ans supplémentaires en 2020, et ça n'a jamais été cité, ça n'a jamais été dit par les journaux, par les télévisions qui m'ont crachée dessus à longueur d'émissions et d'articles.

[Intervenant 2] (53:38 - 54:26)
Alors comment tu peux expliquer, maintenant on va essayer de rentrer un petit peu dans le monde des idées et de l'analyse, comment tu peux expliquer, Chloé, qu'un discours certes divergent des prises de position et des appels à la manifestation arrive à un moment donné à avoir autant, à la fois d'échos et en même temps de mesures contradictoires. Qu'est-ce qui fait que le gouvernement et les autorités en sont venus à vouloir, encore une fois, la mort sociale d'une personne comme toi ? On a un peu du mal à comprendre.

[Intervenant 1] (54:26 - 54:31)
Ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question, ce n'est pas moi qui suis à la source de ça. Il faut leur demander à eux aussi.

[Intervenant 6] (54:32 - 54:33)
Tu dois savoir.

[Intervenant 1] (54:34 - 54:35)
Non, je ne suis pas dans leur tête.

[Intervenant 6] (54:36 - 54:37)
D'accord.

[Intervenant 1] (54:38 - 55:50)
Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Je fais des analyses, je montre des textes et je souligne des choses qui sont contradictoires avec le discours officiel. C'est tout.

Après, les gens font ce qu'ils veulent. S'ils veulent faire taire les contradictions, c'est ce qu'ils ont fait avec moi. Essayer de m'intimider pour que je me taise à tout jamais, ça n'a pas marché.

Je ne suis pas dans leur tête, malheureusement. Je ne fonctionnerai définitivement pas comme eux. Je trouve que c'est très enrichissant d'avoir des gens qui donnent d'autres informations, qui ne sont pas montrées à la télé, à partir desquelles on peut se construire une opinion.

Je ne suis pas là pour donner mon opinion. Ce n'est pas ce que je fais. Je ne donne pas mes opinions.

Je ne suis pas philosophe. J'explique des textes, je relis des différentes prises de position de nos autorités. Je mets l'un avec l'autre des discours et des accords qui ont été signés.

Après, je laisse les gens se faire leur propre opinion, en l'occurrence. Ce ne sont pas des

prises de position. C'est juste mettre la lumière sur des choses qui ne sont pas montrées par les médias mainstream.

C'est tout.

[Intervenant 2] (55:51 - 56:06)
D'accord. Si j'ai bien compris, par exemple sur l'épisode du Covid, il y a eu la même voix unique dans la presse d'État et dans les autorités en ce qui concerne les consignes sanitaires.

[Intervenant 1] (56:07 - 57:21)
C'est ça. Par exemple, Marc Valder, qui est le directeur de Ringier. Ringier, c'est le deuxième groupe de presse suisse qui était proche d'Alain Berset, qui était notre conseiller fédéral.

C'est comme un ministre national de la santé, de la police aussi, qui disait dans une petite vidéo interne en février 2021 que ces médias à lui devaient soutenir le gouvernement et ne pas créer de fossé entre la société et le gouvernement. Il fallait que l'on continue la mission de soutenir le gouvernement. Il y a eu par exemple dans Blic des mesures liberticides qui étaient prévues par Alain Berset mais qui ne l'avaient pas encore présentées à l'Assemblée fédérale.

Il avait donné deux ou trois infos là-dessus pour mettre une sorte de pression sur les parlementaires pour qu'ils adoptent, pour qu'ils adhèrent aux mesures liberticides de la fin 2020. Et ça a été relevé ensuite. Il y a eu, je ne sais plus si c'est une enquête, mais en tout cas il y a eu un article là-dessus pour dénoncer cela.

Donc il y a vraiment une complicité, en tout cas un discours commun entre nos médias et nos autorités, ici aussi.

[Intervenant 4] (57:24 - 57:41)
Est-ce que tu pourrais nous expliquer comment ça fonctionne les médias en Suisse ? Parce qu'en France, on sait qu'on n'a pas la main dessus en tant que peuple, mais vous, j'avais compris que vous étiez quand même plus avec des référendums, une démocratie, quelque chose de plus fonctionnel que nous.

[Intervenant 1] (57:41 - 1:00:38)
C'est ça que je voulais expliquer aujourd'hui. J'ai fait une page recto verso avec tout ce que j'ai relevé au niveau de ce qui fonctionne et ce qui dysfonctionne en Suisse. Mais les médias, c'est un des nombreux points qui influencent la prise de décision et l'opinion publique, disons.

Les médias, chez nous, on a l'État, on a deux groupes, TX Group, l'anciennement TaMédia, et Rangier Axel Springer, qui est aussi dans les mains de Daniel Kretinsky, le milliardaire tchèque qui a Marianne ou Elle chez vous. En gros, c'est trois groupes privés. Après, il y a aussi ID News et Le Temps qui sont un petit peu indépendants dans la fondation Aventinus.

Mais c'est toujours des entités privées qui ont la main sur les médias ou alors c'est l'État, avec la télévision, radio, Suisse et Suisse romande, Suisse allemande et Suisse italienne. Il y a quelques journaux indépendants qui se disent indépendants comme Le Courrier à Genève, qui vit grâce à ses cotisants, d'après ce qu'ils disent en tout cas, mais qui vont totalement dans le sens du gouvernement. Et même après, une fois je m'en rappelle, Racha Darmanios, qui est maintenant à La Tribune, je crois, ou elle est non plus, je ne sais plus, à La Tribune, qui m'avait appelée et je lui avais parlé du fait que j'étais coprésidente du groupe de maths, etc.

Ce que j'avais donné comme info, à l'époque, c'était la vaccination, les contrats qui avaient été signés avec Moderna, parce que chez nous, en Suisse, c'était plutôt Moderna qui était

le grand fournisseur de vaccins Covid, et que j'avais fait une vidéo sur le contrat signé pour 4,5 millions de doses, ou de France Suisse, je ne sais plus, mais en tout cas, pour une grosse somme d'argent et énormément, oui, je crois que c'était 4,5 millions de doses, en août, le 7 août 2021, je m'en rappelle, et ça avait fait l'objet d'un article et ça avait fait l'objet d'autres articles pour me diffamer en disant que j'étais contre les vaccins, alors que ce n'est pas du tout ça. J'expliquais ce qu'il y avait derrière ces contrats, le fait que c'était expérimental, que c'était en cours d'expérimentation avec des autorisations de mise sur le marché conditionnel, l'équivalent en Suisse aussi, on a aussi ça, et tout ça, je l'ai documenté mille fois, enfin, mille fois, j'exagère un petit peu, mais je l'ai mis sur mon site, je l'ai mis sur mes publications, je l'ai mis en dessous de mes vidéos, et voilà. Et donc, le courrier, c'était aligné avec les diffamations et la campagne de Calomny sur moi. C'était moqué de ma vidéo dans laquelle je demandais de l'aide pour pouvoir payer mes frais de justice en février 2021, voilà, et c'était toujours la même chose, malgré que je l'ai eu au téléphone, malgré que je lui ai donné des infos qu'il n'a jamais diffusées.

voilà, mais essentiellement, les médias sont détenus par des puissances qui ne sont pas des citoyens lambda, en tout cas.

[Intervenant 4] (1:00:39 - 1:00:45)
Oui, et il n'y a pas moyen de regagner le contrôle, vous n'avez pas quelque chose comme le RIC qui vous permettrait de...

[Intervenant 1] (1:00:45 - 1:05:57)
Alors, c'est là que je voulais expliquer un petit peu le système. Le RIC, chez nous, il est limité. Déjà, il y a deux formes de RIC, il y a l'initiative populaire et il y a le référendum.

Alors, je sais qu'en France, on donne le mot référendum pour tout ça. Chez nous, il y a deux choses. Donc, le référendum, c'est un outil politique qu'on peut lancer.

Il y a le référendum obligatoire et le référendum facultatif. Quand il est obligatoire, c'est le gouvernement qui propose au peuple de voter sur une loi qu'il a adoptée, mais si les facultatifs ne sont pas facultatifs, il faut que le peuple récolte 50 000 au moins signatures valides. Donc, il faut toujours en récolter plus pour valider le référendum, le fait de pouvoir voter.

Donc, le référendum, dans ce cas, c'est le fait de pouvoir voter sur une loi qui a été votée par l'Assemblée fédérale avec le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale de parlementaire au niveau fédéral, donc au niveau national. En fait, chaque fois que je dis fédéral, vous pouvez traduire en national pour la France. Donc, le facultatif, il nécessite 50 000 signatures ou alors 8 cantons qui valident le référendum en 3...

enfin, en 100 jours. Donc, c'est un peu plus que 3 mois. Alors, si on n'a pas les signatures, on ne peut pas déclencher, enfin, on ne peut pas valider le référendum et dans ce cas, les lois qui ont été votées sans nous, comme la loi antiterroriste, comme la loi COVID-19, comme d'autres lois sur l'identité numérique, notamment, eh bien, si on n'a pas les 50 000 signatures validées dans les 100 jours, eh bien, on n'a pas de référendum.

Ça, c'est la première chose. Ça, c'est par rapport aux lois votées par notre gouvernement et par notre assemblée parlementaire. Ensuite, la deuxième chose, c'est l'initiative populaire.

Alors, l'initiative populaire, elle peut émaner d'un parti politique, d'un groupe de citoyens et elle doit récolter 100 000 signatures, donc au moins 500 000 signatures, à savoir qu'il y a 5,5 millions de votants en Suisse, mais en général, les votations, il y a entre 40 et 50 %, même des fois un peu moins de 40 % de participation. Donc, il y a, en tout cas, 50 % d'abstention à chaque votation ou élection. Donc, l'initiative populaire, c'est un texte qui permet ou qui promet ou qui espère changer un article de la Constitution ou je ne sais plus si ça peut être plusieurs articles, mais en tout cas, changer un morceau de la

Constitution fédérale.

Mais par contre, les initiatives populaires, elles ne peuvent pas changer les lois fédérales. Elles peuvent, parfois, dans certains cantons, parce qu'il y a canton et il y a fédéral, il y a le niveau fédéral, il y a le niveau cantonal, fédéral et en dessous, il y a le niveau communal. En fait, il y a trois niveaux de gouvernance en Suisse, il y a la commune, il y a le canton, donc 26 en Suisse et puis, il y a le gouvernement fédéral qui relie tous les cantons.

Alors, au niveau fédéral, le peuple ne peut pas lancer d'initiative populaire sur une loi fédérale, donc on ne peut pas changer les lois. Par contre, on peut changer, on peut faire des initiatives sur les lois dans les cantons, dans certains cantons, pas dans tous les cantons. À Genève, on peut, par exemple.

Et on peut aussi demander un changement de la Constitution dans les cantons, parce que les cantons ont aussi une Constitution. Mais la Constitution la plus importante, disons, c'est la Constitution fédérale. Un petit détail quand même, c'est que certaines lois ne sont pas conformes à la Constitution fédérale et nous n'avons pas de cours constitutionnels fédérales.

Donc, d'ailleurs, c'est le site du gouvernement qui nous le dit, il y a des lois qui ne sont pas conformes à la Constitution. Donc la Constitution n'est pas le texte fondamental qu'on a en France qui est supérieur aux autres lois. Par exemple, l'article 99 de la Constitution fédérale demande de verser au moins deux tiers des bénéfices nets de la Banque nationale suisse aux cantons.

Et ça n'est pas fait. Ça n'est jamais fait. Ils ont des arrangements par des courriers, par des lettres, entre le département de finance et la BNS, Banque nationale suisse, mais cet article n'est pas respecté, cet alinéa n'est pas respecté.

Et y compris la loi sur la Banque nationale, d'ailleurs, qui dit aussi que la Banque nationale doit verser deux tiers de ses bénéfices nets aux cantons et un tiers à la Confédération. Cette loi n'est pas non plus respectée. Voilà, donc ça donne déjà un petit aperçu sur l'étendue du RIC, à savoir qu'on ne peut pas révoquer des élus, qu'on ne vote même pas pour notre président, donc pour nos sept conseillers fédéraux qui sont des ministres, parmi lesquels l'un des sept est président pendant un an et ça tourne chaque année.

Donc on ne vote pas pour eux. Qu'est-ce qu'il y a d'autre ? Bon, il y a plein d'autres choses.

Après, il y a la fraude électorale, etc. Donc...

[Intervenant 2] (1:05:57 - 1:05:59)
J'aurais une question, j'aurais une question.

[Intervenant 1] (1:05:59 - 1:06:00)
Ouais, vas-y.

[Intervenant 2] (1:06:01 - 1:06:03)
J'aurais une question, Chloé.

[Intervenant 1] (1:06:03 - 1:06:03)
Dis-moi, dis-moi.

[Intervenant 2] (1:06:04 - 1:06:47)
Ah oui. Qu'on comprenne bien. On a bien compris.

Merci de tes explications. Sur les différents niveaux des zones territoriales, on va dire. Par contre, là où il y a quelque chose qui est encore pour nous un petit peu ambigu, mais on subit aussi un peu la même chose dans la hiérarchisation des normes avec l'Europe, la

Constitution, les lois classiques du droit positif en France.

Quelle est exactement la vraie hiérarchisation des lois dans ton pays, en Suisse ? Et comment se font ces implications puisque tu es en train de nous dire qu'apparemment, dans un sens comme dans l'autre, ce n'est pas toujours très clair.

[Intervenant 1] (1:06:47 - 1:08:59)
Ce n'est pas très clair. Je crois que c'est l'article 5a de la Constitution. Peut-être qu'on peut l'afficher.

La Constitution sera plus simple. Comme ça, les gens voient que je ne dis pas n'importe quoi. Je crois que c'est l'article 5a qui parle de la subsidiarité.

La subsidiarité, c'est un principe suisse qui dit que la première entité qui décide, c'est la commune. C'est celle qui est la plus proche des habitants. Ensuite, ce que ne peut pas faire la commune, c'est le canton qui s'en occupe.

Et enfin, ce que ne peuvent pas faire la commune ni le canton, c'est la confédération, c'est le niveau fédéral qui s'en occupe. Ça, c'est la théorie. Maintenant, dans les situations extraordinaires, c'est une forme de situation d'urgence, c'est ce qu'on a vécu pendant le Covid, c'est le Conseil fédéral qui a les pleins pouvoirs.

Il les a déjà pris bien avant cette période qu'on a tous connue, donc 2020 à... Enfin 2020 à... Je ne sais plus exactement quand ça s'est arrêté.

2021, je crois. Je ne sais plus ça, tout ça, je l'ai documenté. Eh bien, on a eu une période...

Enfin, vous et moi, on n'était pas nés, mais pendant la Deuxième Guerre mondiale, il y a eu une période qui a permis les pleins pouvoirs du Conseil fédéral qui les auraient bien gardés s'il n'y avait pas eu cette initiative populaire qui avait été lancée en 1949 et qui a abouti en 1952 et qui a permis de revenir à ce qu'on appelle la démocratie semi-directe. Parce que ce qui est décrit sur le système de gouvernance suisse, c'est qu'on est dans une démocratie, selon leurs mots, semi-directe, c'est-à-dire qu'à la fois, on a des représentants, donc des parlementaires, que ça soit parlementaires au Conseil national ou parlementaires au Conseil des États qui correspondent à peu près à l'Assemblée nationale et au Sénat au niveau fédéral. Donc ça, c'est la partie représentative de ce qu'ils appellent démocratie chez nous.

Et puis, la partie directe qui est les référendums et les initiatives. Donc, ce que je voulais juste ajouter encore tout à l'heure, c'est qu'on a vu des lois ou des référendums qui n'ont pas abouti dans le sens de ce que disait le gouvernement, par exemple des refus, on a refusé l'identité numérique en mars 2021.

[Intervenant 5] (1:09:00 - 1:09:01)
Oui, tout à fait.

[Intervenant 1] (1:09:01 - 1:11:44)
Cette loi nous a été resservie. Donc, ils ont voté pour ça en 2024, tous seuls dans leurs coins, sans le peuple, et on a fait un référendum. Enfin, MassFold et d'autres organisations ont fait un référendum.

MassFold, c'est un mouvement suisse-allemand de résistance. Je vous invite d'ailleurs à aller sur leur site. Donc, c'est ma2svo2l pour avoir le matériel d'informations sur cette deuxième votation qui est mise au vote.

Donc, l'identité numérique est remise au vote pour le 28 septembre 2025. Donc, voilà, quand on ne vote pas, c'est un peu comme chez vous à l'Assemblée nationale avec le pass, on a vu en mai 2021, quand les députés ne votent pas dans le sens qui est voulu, eh bien, ils

sont invités à re-voter. Ça, c'est une chose.

Et la deuxième chose, c'est qu'on reçoit un livret de vote dans la boîte aux lettres quatre fois par an, à peu près, en moyenne, parfois c'est trois, parfois c'est quatre, donc une fois tous les trois mois à peu près, avec l'avis du Conseil fédéral qui nous recommande ou pas de voter oui ou de voter non à la loi, à l'initiative, au référendum qui est dans le petit bulletin. Et puis, la plupart des gens qui ont encore confiance, eh bien, se conforment aux pronostics et aux diagnostics et à la recommandation du Conseil fédéral. Donc, voilà, c'est des biais, disons, qui entravent le libre choix, le libre arbitre, ceci mis à côté du fait que les voies contradictoires par rapport aux objets de vote sont peu ou pas représentées dans les débats publics.

Lors de mes... Enfin, je pourrais parler de ma candidature. J'ai été candidate deux fois au Parlement Genevois d'abord et au Parlement suisse ensuite.

Et le débat final des conseillers aux États, des candidats pour le Conseil des États a refusé ma présence ainsi que ma colistière. Et on a d'ailleurs porté plainte et on a gagné à l'autorité indépendante d'examen des plaintes. Mais les médias n'en ont absolument pas parlé de cette victoire contre la RTS qui a donc violé le principe de représentation fidèle des points de vue et des idées, représentation des événements.

Mais malgré ça, la RTS s'en est sortie en disant, on va parler au personnel, on va revoir un petit peu nos façons de faire et c'est bon. Et ça a été OK. Il n'y a pas eu plus de sanctions, il n'y a pas eu de réparation en fait.

La plupart des gens ne savaient pas que je me présentais au Conseil des États parce que je n'étais pas présente au débat simplement. Voilà, donc ça vous donne l'idée de ce que c'est le RIC en Suisse.

[Intervenant 2] (1:11:47 - 1:13:48)
Alors j'aurais deux questions par rapport à ce que tu viens de nous expliquer. La première, quand tu nous parles de la hiérarchisation des normes et donc de la subsidiarité ascendante, on vient d'avoir nous par exemple avec la Nouvelle-Calédonie. Ça, c'est quand même quelque chose assez surprenant.

C'est une grande première, mais bon, notre président de la République ne s'arrête pas à ça. C'est quand même quelque chose qui... Alors c'est très paradoxal parce que ce qui a été décidé ces derniers temps en Nouvelle-Calédonie est un petit peu ce dont tu viens de nous parler en France, c'est-à-dire ce droit local qui est donc ascendant et qui a cette possibilité d'aller au-delà dans la hiérarchisation des normes du droit fédéral, si j'ai bien compris et bien entendu.

Donc pour nous, en France, c'est très étonnant. On a du mal à comprendre la cohérence juridique et toutes les implications que ça peut avoir, mais on est en train de le découvrir avec ce qui vient de se passer en Nouvelle-Calédonie qui, à mon avis, je ne suis pas un constitutionnaliste ni juriste, mais qui, à mon avis, va se retrouver avec une incohérence constitutionnelle dans notre pays. Est-ce que tu pourrais nous donner un exemple, justement, dans cette hiérarchisation des normes très précis qui pourrait être assez choquant, entre guillemets, de façon éthique et déontologique, sur le fait qu'un droit local ait pu, alors d'une façon négative ou d'une façon positive, encore une fois, tout dépend de l'angle de vue avec lequel on se place, mais qu'une loi locale ait pu surseoir à une loi fédérale dans les dernières années, quelque chose d'assez emblématique qui pourrait nous faire comprendre la mesure de cette capacité de hiérarchisation ascendante, justement, qui, pour nous, est quelque chose d'inconnu complètement.

[Intervenant 1] (1:13:49 - 1:17:06)
Moi, je ne connais pas de loi qui ait pu surseoir, enfin, j'ai plutôt vécu l'inverse, c'est-à-dire le Conseil fédéral qui prend des décisions pour tout le monde et qui aligne les cantons, les

communes à sa gouvernance, à ses désidérateurs. Dans l'autre sens, je dirais, c'est plutôt les tâches sont réparties. Ce n'est pas, disons, les trois niveaux, communes, cantons et fédéral, ont des tâches différentes qui s'occupent de niveaux différents.

Par exemple, le communal s'occupera de l'aménagement du territoire, des routes, des crèches, des choses comme ça, des écoles primaires etc. Mais le canton va s'occuper des services publics, du budget, de la fiscalité. Et ensuite, le fédéral va s'occuper de la défense, des douanes, des échanges internationaux et des politiques fédérales.

Mais je dirais, ils ne sont normalement pas en porte à faux les uns avec les autres. Donc, normalement, c'est chacun à sa tâche, chacun à ses activités, ses missions, sauf dans les cas de situations qu'ils appellent extraordinaires, donc des situations d'urgence ou des états de nécessité, ils disent aussi. Donc, c'est plutôt dans ce sens-là que la subsidiarité, je dirais, doit se comprendre.

Donc, il n'y a pas forcément, enfin, il n'y a même, à mon sens, pas de possibilité de télescopage entre les niveaux, sauf quand l'un d'eux prend les pleins pouvoirs. Il faut savoir aussi qu'il y a des actes, des instruments ou des lois fédérales, par exemple, qui ne sont pas du tout questionnables ou attaquables au tribunal fédéral, comme les ordonnances. Les ordonnances, on les a vécues pendant le Covid, le masque, etc.

C'étaient des ordonnances fédérales qui ne passaient pas par les cantons ni par les communes et qui ont été imposées pour des durées temporaires, disons, aux citoyens et qui ne peuvent pas être attaquées au tribunal fédéral, parce que, normalement, on peut attaquer et les arrêter, je crois, mais en tout cas, pas les ordonnances. Je ne sais plus si les arrêter, on peut les attaquer, d'ailleurs. Une autre ordonnance concernant les ondes téléphoniques, les rayons non ionisants, comme ils appellent ça, avec l'ORNI, c'est une ordonnance, je ne sais plus de quand elle date, 2019 ou avant, mais en tout cas, nous n'avons pas du tout eu notre mot à dire.

Je dirais qu'il y a plutôt une toute puissance de l'État fédéral quand il y a des choses imposées, des choses qui dépendent aussi de l'international. On a vu que, là, la Suisse s'apprête à signer un paquet d'accords pour novembre 2025 avec l'Union européenne, des accords bilatéraux. Ce sera la troisième fois qu'on vote vraiment, enfin qu'on vote, non, on ne vote pas pour l'instant, ce n'est pas prévu.

C'est prévu, disons que ce n'est pas prévu pour l'instant. Que ce soit voté, mais le gouvernement s'apprête à signer les bilatérales 3 avec l'Union européenne qui entrave de plus en plus nos décisions avec ces outils que je vous ai décrits, référendum, initiative, etc.

[Intervenant 2] (1:17:07 - 1:20:33)
C'était justement ma seconde question. On salue Carl, qui vient de nous recevoir, de nous rejoindre, qui vient juste de partir, ce n'est pas grave, il va revenir. Ma seconde question, justement, c'était le cadre européen.

Bien évidemment, la Suisse n'en fait pas partie et nous avons l'impression, vu de l'extérieur, au regard de ce que tu nous dis, mais aussi, bien entendu, on essaye d'être des gens éclairés, si tant peut, qu'on puisse y arriver en trouvant les bonnes sources. On se pose la question de savoir comment, aujourd'hui, il est en train de se passer exactement la même chose que dans certains pays européens, c'est-à-dire que quand on vote mal, on revote. Quand on vote ou qu'on dit non à un référendum, on vous repose la question.

Quand on sort les gens par la porte, ils rentrent par la fenêtre. Le dictat et la façon de communiquer se retrouvent à peu près dans tous les mêmes pays de l'Union européenne. On voit les problématiques de la hiérarchie des normes entre l'Union européenne et bien sûr la France, mais aussi les autres pays.

Combien de fois on a redemandé à l'Irlande de voter sur des sujets où elle a deux fois ou

trois fois de suite donné le même avis et on leur a dit non, ça ne va pas. Donc du coup, vous allez revoter. Tout ça, on pourrait entre guillemets le comprendre dans un pays qui fait partie de l'Union européenne, même si concrètement la France ne l'a pas voulu, ne l'a pas décidé, puisque je rappelle quand même que 2005, c'est 55% des gens qui ont dit non.

Comment se fait-il qu'un pays comme la Suisse aujourd'hui, quelle est ton analyse, en tout cas, parce que ce sera certainement ton point de vue et ta vérité. Il doit y avoir beaucoup d'autres points de vue par rapport à ça. Comment tu expliques qu'on constate les mêmes, j'allais dire, j'allais employer le mot déviance, mais pour moi, ça s'appelle des déviances comme en psychologie.

Comment tu expliques que vous vivez les mêmes choses sur ces mécanismes politiques, ces influences extérieures, ces influences entre guillemets soi-disant opaques dont on connaît tous les origines la plupart du temps. Et là, je ne parle pas du tout de complotisme, puisque maintenant, tout est assumé, tout est transparent. On a bien vu les déclarations de l'Union européenne, de certains chefs d'État, de certains grands capitaines d'industrie, de sociétés représentant mondialistes qui ont la main basse sur les organisations mondiales de la santé, qui rachètent des terres.

Je vous donne quelques exemples, et parce qu'ils semblent complètement délirants, mais qu'ils sont factuels et que personne ne peut contredire. On sait très bien qu'aujourd'hui, on n'appartienne plus aux Ukrainiens, et on les a rachetés en grande majorité. Un tas de choses.

Comment tu expliques que c'est possible dans la Suisse, qui est un pays hors Union européenne ?

[Intervenant 1] (1:20:33 - 1:22:09)
Selon moi, comme tu disais, c'est ma vérité, mais ce sont des choses que je documente. C'est la participation de nos dirigeants à tous les rassemblements mondialistes type Bilderberg, Forum économique mondial, et autres réunions entre les décideurs, et puis qu'il y a un phénomène aussi de porte tournante. On a de nombreux dirigeants chez nous qui sont Young Global Leaders du WEF, du Forum économique mondial.

On a Alain Berset, dont je parlais avant, qui a été pendant 12 ans conseiller fédéral, et qui est maintenant secrétaire générale du Conseil de l'Europe, par exemple. C'est un recyclage permanent, donc ils se rendent des services. Je sais qu'il y avait une interview avec Macron et Alain Berset en juillet 2020, à l'occasion du 14 juillet, dans laquelle c'était Macron qui remerciait Alain Berset d'avoir bien suivi, d'avoir été solidaire de la France.

Ce sont des gens qui se rencontrent régulièrement et ils hébergent Davos. Davos, c'est la ville la plus haute de Suisse d'ailleurs, dans laquelle a lieu la rencontre depuis 1971, donc ça fait plus de 50 ans, qu'ils se rencontrent plusieurs fois par année, parfois, à ce sommet des milliardaires mondiaux. On a 3000 personnes d'influence qui se rencontrent avec une soixantaine de chefs d'État chaque année.

Et voilà comment ils sont tous proches en fait, ils côtoient les mêmes milieux.

[Intervenant 2] (1:22:11 - 1:22:41)
Alors existe-t-il autre question, puisque visiblement tu nous parles aussi de vos hommes politiques, de votre représentativité. Est-ce qu'il y a des grandes écoles administratives en Suisse qui, entre guillemets, formatent ce que l'on pourrait appeler nos élites et qui ont une voie royale toute tracée pour faire la politique et représenter ? Comment ça se passe chez vous ?

[Intervenant 1] (1:22:45 - 1:24:20)
Je ne suis pas au courant d'une école du type ENA, parce que chez nous, en tout cas les parlementaires sont des parlementaires de milices, c'est une assemblée de milices, c'est-à-

dire qu'ils ont un travail à côté, c'est comme l'armée chez nous. Les gens ne sont pas professionnels, politiques professionnels ou militaires. Il y a des militaires professionnels, mais l'essentiel, ce n'est pas des professionnels.

Je ne connais pas personnellement d'écoles qui recrutent les futurs dirigeants politiques, mais ce que je vois, c'est qu'ils ont des diplômes de hautes écoles, en général, soit le PFZ, le PFL ou d'écoles de commerce, mais ce n'est pas aussi convergent et formaté qu'en France, disons. Le parcours est un peu moins linéaire, mais il y a moins de représentants aussi, moins de représentants, disons, de gens qui ne sont pas forcément élus, comme je l'ai dit avant, le Conseil fédéral n'est pas élu par nous. Il y a moins à contrôler, peut-être, je ne sais pas.

Chez nous, on a 200 conseillers nationaux et 46 conseillers aux États, donc ça fait une assemblée fédérale de 246 personnes versus vous, c'est 577 et 348, je crois. C'est un peu plus. Bon, évidemment, c'est proportionnel à la population.

Chez nous, c'est 9 millions et vous, 68. Donc oui, il y a un petit facteur, 7 et quelques. Donc forcément, tout est proportionnel.

Mais non, on n'a pas un ENA, une ENA suisse, à ma connaissance.

[Intervenant 6] (1:24:23 - 1:24:23)
D'accord.

[Intervenant 2] (1:24:24 - 1:25:12)
Et alors, autre question qui est en corrélation avec ce dont on parle. Quand tu as suivi, entre guillemets, donc un cursus de grandes écoles, quand tu as, dans ton parcours, fait partie des longs leaders, quand tu as été coopté par quelques grands capitaines d'industrie, que ce soit suisse ou internationale, comment se passe une campagne ? Est-ce qu'on a les mêmes dérives en ce qui concerne les médias ?

Comment ça se passe en Suisse ? Parce qu'on se dirait qu'avec une semi-démocratie, c'est une démocratie, avec des guillemets, semi-directe.

[Intervenant 1] (1:25:12 - 1:25:13)
Semi-directe.

[Intervenant 2] (1:25:13 - 1:25:56)
Semi-directe, une démocratie semi-directe. Ce n'est pas mal aussi. En France, on a la démocratie participative et consultative.

La semi-directe, je ne connaissais pas. Effectivement, tu m'apprends quelque chose. C'est assez drôle quand même parce qu'on voit quand même que des deux côtés de la frontière, on y accole des adjectifs alors que, sémantiquement, on est dans l'oximor total, voire l'opposition.

C'est une parenthèse sémantique, mais qui est quand même très symbolique. C'est très orwellien, cette façon de considérer la démocratie. Explique-nous, s'il te plaît, explique-nous, parce que c'est intéressant de savoir quelle est une campagne traditionnelle et comment vos représentants arrivent à être élus.

[Intervenant 1] (1:25:56 - 1:28:39)
Ça, c'est le chapitre 11 du livre, mais je vais vous en donner deux, trois indices. Non, non, non, il ne faut pas t'excuser. Il y a plein de gens qui n'ont pas lu le livre, il faut quand même leur expliquer.

Je vous dis juste, si vous voulez aller voir les références et les choses un peu plus détaillées, vous allez au chapitre 11. Alors, je ne peux parler que de ce que je connais, c'est-

à-dire ce que j'ai vécu en tant que candidate pour le Conseil national, par exemple. Il y a les débats auxquels on n'est pas conviés.

Il y a les portraits de nous qui sont faits dans les médias qui sont hautement calomniateurs. On a les affichages. Il y a des affiches qui n'étaient pas posées en ce qui concerne la liste Liberté.

Moi, je faisais partie de la liste Liberté. C'était l'acronyme pour liberté, intégrité, bienveillance, engagement, recherche, transparence, équité. Donc, des panneaux avec plein d'affiches, mais il n'y avait pas la nôtre et parfois, il y avait des panneaux vides, mais nous, on n'était pas dessus.

On a eu des affichages sur les transports publics qu'on a demandé, qui ont été validés sur le papier et qui n'ont jamais été posés parce que, nous a-t-on dit, la colle n'était pas conforme. La colle n'était pas conforme alors que ces habillages ont été faits par une entreprise qui habille des cars depuis 20 ans. Voilà, il y a des choses comme ça.

Bon, j'ai fait toute une liste de ce qui nous était arrivé. Donc, ceux qui sont agréés, d'ailleurs, il y avait des journaux qui disaient « Le peuple suisse devra ou choisira parmi les quatre candidats sélectionnés, autrement dit, tous les candidats sauf nous. » Ils le disaient dans l'article de Suisse Info, je crois, je l'ai documenté aussi sur mon site.

Vous allez à l'onglet Média. Donc, les médias vous disent quoi voter. Les moyens de communication sont obstrués.

Et ensuite, on m'a collé deux audiences de procès pendant la campagne avec ce fameux enregistrement avec la conseillère du chômage. Donc, avec tout ça, si on arrive à avoir des voix, c'est ce que j'ai dit à Jérémie Sédoux le 12 novembre, c'est un miracle. Et j'ai eu 4,1% des voix au Conseil des États, ce qui est incroyable avec tout ça.

Donc, on est retombé sur nos pattes. On manque pas d'imagination, on manque pas d'imagination. Mais c'est quand même, il faut avoir les nerfs solides pour passer à travers ça.

Et ceux qui traversent, ceux qui accèdent à l'échelon supérieur, c'est des gens qui ont été agréés, en tout cas, qui ne dérangent pas manifestement.

[Intervenant 2] (1:28:42 - 1:29:39)
Donc, l'accès aux médias est un peu comme en France, c'est-à-dire à géomérite prime, variable, voire carrément on ostracise les personnes. On est bien d'accord. On est un petit peu dans la même fonction.

Je prendrais en France le cas assez symptomatique parce qu'il faut en parler et ne pas avoir peur de l'évoquer. Je ne suis pas pro-UPR. J'ai une sympathie pour François Asselineau en tant qu'homme intellectuel.

Et pour le combat qu'il mène, on ne peut que le saluer. Mais on rencontre une chose, c'est en dehors de son parti, de sa personne. Si on dézoome, on s'aperçoit qu'il a surpris les instances politiques en ayant ses 500 signatures dans une première élection.

Donc, il a eu le droit un petit peu à la parole.

[Intervenant 1] (1:29:39 - 1:29:39)
Oui, 1 %.

[Intervenant 2] (1:29:41 - 1:29:52)
Ensuite, on a changé les règles. L'arbitre a décidé qu'on changeait les règles en cours de jeu. Donc, on a soulevé et enlevé l'anonymat des parrainages au niveau des maires.

[Intervenant 1] (1:29:52 - 1:29:53)
Oui, du coup, ça met la pression.

[Intervenant 2] (1:29:54 - 1:31:11)
En France. Voilà. Ce qui a fait que, bien entendu, il n'a pas réussi, mais il n'est pas le seul dans ce cas de figure.

Mais son cas est quand même assez emblématique parce qu'on peut s'en servir. Donc, cette personne se retrouve sans possibilité de pouvoir accéder à la candidature, alors qu'il y avait facilement accédé avant grâce à une base de militants, etc. On ne rentre pas dans le détail.

Ensuite, on a bien sûr parallèlement complètement blacklisté cette personne qui n'apparaît que dans les médias alternatifs et qui n'a pas le droit au chapitre dans les médias. On est arrivé dans une forme de dérive. Alors, totalitaire serait peut-être un peu trop fort, mais en tout cas, changer les règles du jeu politique en cours pour pouvoir...

Et alors, on a eu le truc quand même le plus extraordinaire. Alors ça, c'est carrément anti-constitutionnel. Je ne sais pas comment on a réussi à accepter nous, les Français, ça.

C'est que notre actuel premier ministre, M. François Bayou, a quand même été nommé par qui, on ne sait pas, au niveau de quelle légitimité, comme le détenteur de certaines voix et a distribué des voix.

[Intervenant 5] (1:31:11 - 1:31:12)
C'est incroyable.

[Intervenant 2] (1:31:12 - 1:32:00)
Tu étais au courant de ça ? C'est incroyable. Si on réfléchit bien, vu de l'extérieur, je pense, et ce n'est pas du tout faire offense, mais je pense que ça doit faire beaucoup rigoler ceux qui, à un moment, se sont tentés de dire qu'il y avait des pays avec une façon bananière de se comporter.

C'est quand même incroyable ce que l'on a vécu en France. Est-ce que tu as exactement, pas forcément ce cas de figure, parce que là, je crois qu'on a été quand même très loin dans la manipulation politique et dans le passage en force et dans une forme de coup d'État. Est-ce que tu as, à un moment donné, vu ou constaté ce genre, ce même genre de malicitation dans ton pays ?

[Intervenant 1] (1:32:00 - 1:35:06)
Ce n'est pas la même chose, mais parce qu'il n'y a pas besoin de parrainage. Oui, on a des parrainages, mais les parrainages, ça vient des citoyens. Pour se présenter au Conseil national, par exemple, il fallait 200 signatures de citoyens, donc il ne fallait pas les obtenir auprès des maires.

Mais par exemple, tu vois, j'ai une amie qui s'est présentée au Conseil national à Neuchâtel. Et elle avait réuni, chez elle, ce n'était pas 200, c'était, je ne sais plus, 80, je ne sais plus exactement combien de signatures, elle les avait réunies et elle est arrivée dans les temps pour valider sa candidature et là, on lui a dit « Ah, mais madame, ça n'a pas été validé par les différentes communes du canton de Neuchâtel. » Je ne sais plus combien, il y avait 57 communes, je ne sais plus combien de communes, ou peut-être un peu moins, mais tout ça, je l'avais mis sur mes réseaux.

Donc, elle n'a pas été validée dans sa candidature. Et sinon, il y a des fraudes. Là, on a eu, par exemple, la dernière fraude en date, mars 2023, ça a été médiatisé, non, qu'est-ce que je raconte ?

Je ne sais plus, c'est mars 2025, non, 2023, dans la commune de Verniers, je vérifie, pour ne pas dire de bêtises, mais en tout cas, ça a été relevé, j'aime bien être quand même assez, je fais des fois des erreurs quand je vais trop vite. Donc, en tout cas, c'était une élection communale et qui avait été validée et qui, en fait, avait révélé des fraudes avec neuf personnes qui avaient voté 278 fois. Donc, ils avaient influencé les votes et la votation a été annulée.

Il y a plusieurs dossiers comme ça, par exemple, 22 boîtes avec des enveloppes de votes, parce qu'il faut savoir qu'en Suisse, on vote essentiellement par correspondance. 95% des votes se font des votes par correspondance, donc par lettres, par courrier dans lequel on met le bulletin de vote dans une enveloppe et ensuite, on met la carte où on signe, on met sa date de naissance, on signe. Mais, on peut remplacer ces enveloppes parce qu'il n'y a pas de vérification de la signature, il n'y a pas de vérification que les personnes n'ont pas usurpé leurs votes ou ne se sont pas fait prendre leurs enveloppes de votes et signer par quelqu'un d'autre.

Donc, il y avait eu 22 boîtes posées ouvertes devant le service des votations Genevois à la Pentecôte 2021 pour la votation sur la loi COVID-19, sur la loi antiterroriste le 13 juin 2021. Donc, ces 22 boîtes qui étaient à l'air libre pendant trois jours parce que c'était le week-end de Pentecôte, n'ont pas posé problème à la chancellerie cantonale qui a quand même validé la votation, qui a donc accepté les deux lois liberticides, hautement liberticides du 13 juin 2021. Tu vois, il y a eu aussi des scandales, enfin, deux lanceuses d'alerte qui ont signalé des remplacements d'enveloppes pendant presque dix ans, entre 2011 et 2019, qui ont été évidemment licenciées et qui ont dit que ça avait influencé certaines votations, certaines élections.

Voilà, donc, c'est ce type de choses qu'on rencontre chez nous.

[Intervenant 2] (1:35:07 - 1:35:35)
Ok, d'accord. Écoute, Chloé, je te remercie beaucoup du temps que tu nous as apparti. Je vais te...

Comme on avait convenu ensemble que ça dure une heure trente parce que tu as des occupations derrière, on va prendre, si tu le permets, une question de Carl Pinsemain ici, qui fait partie de la MDF et qui voulait absolument intervenir. Et puis après, on te libérera, on te laissera le vote de la France.

[Intervenant 1] (1:35:35 - 1:35:44)
Non, pardon, alors je veux juste rectifier, c'était pas le programme 2023, c'était les élections pour Vernier du 23 mars 2025. Voilà.

[Intervenant 2] (1:35:45 - 1:35:57)
D'accord, on reconnaît dans cette précision toute la rigueur de ton travail et de ta démarche. Je te remercie. Carl, bonsoir, j'espère que tu vas bien.

[Intervenant 3] (1:35:58 - 1:35:59)
Bonsoir, Chloé, est-ce que tu m'entends bien déjà ?

[Intervenant 1] (1:35:59 - 1:36:00)
Oui, oui, je t'entends bien.

[Intervenant 3] (1:36:01 - 1:36:14)
Alors, deux choses, deux remarques. La première remarque, je lis depuis tout à l'heure les commentaires. Donc, manifestement, tu as un club de supporters assez puissant avec des commentaires qui sont pas vraiment...

[Intervenant 1] (1:36:14 - 1:36:18)
C'est pas comme ça. D'habitude, c'est jamais comme ça, mais là, je pense qu'ils sont

préparés.

[Intervenant 3] (1:36:19 - 1:36:33)
Ah là, je pense qu'ils t'ont attendu mais avec un certain plaisir parce que à part deux, trois remarques qui sont assez intéressantes, le reste, le niveau est vraiment déplorable. Donc, je suis vraiment désolé pour toi parce que ça doit être fatigant. Je suis les élus, quasiment tous.

[Intervenant 1] (1:36:34 - 1:36:37)
Non, non, c'est très rare, ça n'arrive jamais. En général, ça n'arrive pas.

[Intervenant 3] (1:36:37 - 1:37:42)
C'est pathétique. Bon, ceci étant dit, je voudrais te poser une question concernant la démocratie en Suisse. En France, je t'explique, on a un souci démocratique dans la mesure où le résultat est forcé.

Je m'explique. À partir du moment en France où tu as un panel de candidats, deux, trois, quatre, cinq ou quinze candidats, tu auras obligatoirement dans ces quinze-là, par exemple, un résultat qui sera forcé puisqu'on n'aura pas la possibilité de ne pas avoir de résultat. Or, une vraie démocratie serait que si on ne veut aucun des quinze candidats, si on n'en veut vraiment aucun parce qu'aucun ne nous satisfait, une vraie démocratie serait de pouvoir dire à un moment ou à un autre ces deux-là, ces quatre-là, ces quinze-là, je n'en veux pas.

Donc, la question que je te pose en Suisse, c'est est-ce que vous avez la possibilité à un moment ou à un autre dans la démarche démocratique de dire que tous ces candidats qui se sont proposés, est-ce qu'on peut tous les refuser ou est-ce que le résultat est, comme en France, forcément forcé ?

[Intervenant 1] (1:37:42 - 1:37:54)
Chez nous, le résultat est forcé comme chez vous. C'est la même chose. Il n'y a pas de les bulletins blancs ne sont pas pris en compte, disons, n'interviennent pas comme une force politique, comme un contrepoids.

Non, il n'y a pas.

[Intervenant 3] (1:37:55 - 1:38:21)
Donc, ça veut dire que, grosso modo, si tu as quatre, six, huit candidats, il y aura obligatoirement un résultat, et il n'y a aucune possibilité de dire tous ces candidats-là qu'on connaît depuis longtemps. Ils sont en politique depuis cinq ans, dix ans, quinze ans, vingt ans. Donc, on connaît leur faiblesse, leur force, leur possibilité, voire même leur résultat de justice puisque certains candidats en France ont été jugés, condamnés en France.

Oui, oui, chez nous, c'est pareil.

[Intervenant 1] (1:38:22 - 1:38:27)
On a un conseiller d'État qui a été condamné le même jour où il a prêté serment, en mai 2023.

[Intervenant 3] (1:38:29 - 1:38:54)
Donc, si je te dis que je ne préfère pas le système suisse parce que je n'y vois pas au final davantage, tu n'es pas choqué, en fait, parce que, vous, comme nous, vous n'avez pas la possibilité d'avoir une démocratie que je qualifierais de complète. Encore une fois, on a une démocratie qui est tronquée, elle est coupée, il manque un petit morceau pour qu'elle soit complète. Est-ce qu'on veut une démocratie qui est complète ?

[Intervenant 1] (1:38:54 - 1:39:24)

Je suis d'accord avec toi, Karl, je suis d'accord avec toi. Là, ce que je dis parfois, c'est que, quand même, en Suisse, on peut avoir une habitude politique, de réflexion politique parce qu'on a des objets de vote qui nous sont présentés. Alors, pour peu qu'on creuse, parce que si on ne creuse pas et qu'on coche jusque là où le Conseil fédéral nous dit de cocher, effectivement, là, il y a zéro réflexion politique.

Mais ça donne un éveil, disons, aux décisions publiques qu'on a peut-être moins en France. Voilà, c'est ça.

[Intervenant 3] (1:39:24 - 1:39:38)
Et puis, je vais faire une dernière remarque parce que je crois que tu es limitée dans le temps. Moi, j'étais particulièrement choqué quand tu as exprimé tout à l'heure le fait que les médias avaient invité les personnes à voter pour les quatre candidats retenus ou qualifiés.

[Intervenant 1] (1:39:38 - 1:39:47)
Sélectionnés. Les candidats sélectionnés. Donc, j'aimerais bien savoir qui sélectionne à l'avance, avant le peuple, en fait.

[Intervenant 3] (1:39:47 - 1:39:59)
C'est quand même choquant parce que ça veut dire que la démocratie, là, n'existe pas. Elle est carrément volée, quoi. On vous dit, vous votez pour ça et si vous ne votez pas, ce n'est pas grave, on aura forcément un résultat.

[Intervenant 1] (1:40:00 - 1:40:02)
Tu l'as bien résumé, à peu près ça.

[Intervenant 3] (1:40:02 - 1:40:11)
Et bien, je te souhaite beaucoup de courage pour écrire le volume 2 parce que je pense que tu écriras le volume 2 d'ici quelques temps et puis, je te repasse la parole, Stéphane.

[Intervenant 1] (1:40:12 - 1:40:18)
Merci, Carl. Oui, c'est une bonne idée. Je ne sais pas.

Je n'ai pas envie d'avoir encore plus d'ennuis. Peut-être, on verra.

[Intervenant 3] (1:40:19 - 1:40:23)
Au point où tu es, maintenant, tu peux faire une série. Tu sais, Zola écrit un certain nombre de volumes.

[Intervenant 1] (1:40:24 - 1:40:28)
C'est gentil de me comparer à Zola. Je n'irais pas jusque-là. Non, quand même.

[Intervenant 3] (1:40:29 - 1:40:32)
C'est ton combat. C'est ton combat. Voilà, Stéphane, à toi.

[Intervenant 2] (1:40:35 - 1:41:08)
Bien, Chloé. Donc, on va te laisser conclure. J'aurais quand même une dernière question qui est sous forme de conclusion, d'ailleurs.

Maintenant que tu t'es battu, que tu as fait des constats, que tu en payes cash le prix, que tu t'es orienté, on va dire professionnellement, dans un travail d'auteur. D'ailleurs, j'invite tout le monde à acheter, pour soutenir le combat de Chloé, son livre. Vous l'avez vu à plusieurs reprises durant l'émission.

[Intervenant 1] (1:41:08 - 1:41:08)
je ne l'avais pas vu.

[Intervenant 2] (1:41:08 - 1:41:12)
Et on vous mettra et vous les trouverez. Tu n'as pas montré, Oui, Stéphane, tu ne l'as pas montré.

[Intervenant 1] (1:41:13 - 1:41:14)
Je ne l'avais pas montré. Non.

[Intervenant 6] (1:41:15 - 1:41:17)
Ah, c'est la page. La Suisse au cœur, ce n'est pas le livre.

[Intervenant 1] (1:41:17 - 1:41:20)
Non, Pardon, je suis désolé. Le livre, il est plus bas.

[Intervenant 2] (1:41:20 - 1:42:00)
Ah, c'est la page pour commenter le livre. Je vais essayer de réparer cette erreur. Est-ce que tu as dans tes projets une implication politique plus forte ?

Comment tu envisages l'avenir en ce qui te concerne, des synergies, la possibilité éventuellement de collaboration, de coopération, ou de continuer à être ce que tu as toujours été jusqu'à présent, un exemple d'électrons libres dans un monde bien polissé vu de l'extérieur de la Suisse.

[Intervenant 1] (1:42:00 - 1:43:12)
Comme j'ai déjà fait deux tentatives de candidature au Parlement, Parlement Genevois et Parlement Suisse, et que j'ai vu la montagne d'entrave qui était mise sur moi, je ne crois pas que je vais continuer. Je ne peux pas dire jamais, mais disons que ce n'est pas forcément mon aspiration première. Je n'ai pas envie d'avoir un pouvoir particulier, j'ai juste envie que les gens soient au courant de ce qui se passe et qu'ils puissent choisir en libre connaissance de cause.

Je vais continuer, ça fait 13 ans que j'alerte sur tous les sujets qui me paraissent importants. J'essaie de soutenir au maximum les gens et de donner des informations utiles. Je vais continuer en tout cas ça.

Ça suffira très bien, je n'ai pas besoin d'avoir le moindre pouvoir, ce n'est pas mon objectif du tout. Je vais continuer à répandre les infos avec les sources pour que les gens puissent vérifier et pour que les gens sachent à quelle sauce ils sont mangés dans la grande casserole qui boue de plus en plus.

[Intervenant 2] (1:43:15 - 1:43:49)
Très bien. Chloé, je te remercie du temps que tu nous as consacré. Je rappelle que si vous voulez acheter le livre de Chloé pour soutenir son combat, vous le trouverez sur le site internet à l'adresse suivante la-suisse-au-cœur.ch la-suisse-au-cœur.ch bien sûr en minuscules et tout attaché. Nous te souhaitons Chloé le meilleur que tu puisses arriver à tes fins politiques.

[Intervenant 1] (1:43:49 - 1:43:54)
Non, j'ai pas de fin politique c'est ça que j'expliquais juste avant. Je ne sais pas si tu as entendu.

[Intervenant 2] (1:43:54 - 1:44:00)
Alors, chez nous la politique ça veut dire chez nous la politique veut dire dans le sens littéral du terme la gestion de la cité.

[Intervenant 1] (1:44:00 - 1:44:12)
Alors moi je ne vais pas gérer la cité je veux juste donner des informations et donc je suis plutôt journaliste indépendante comme je le dis aussi dans le livre conférencière et voilà informatrice. D'accord.

[Intervenant 2] (1:44:14 - 1:44:22)
Ok donc, ceux qui sont intéressés par ton travail est-ce que tu as un agenda qui pourrait permettre ou vous pourriez orienter les gens ?

[Intervenant 1] (1:44:22 - 1:44:53)
Pour mon site chloéframerie.ch vous avez l'agenda et là les prochains événements c'est les 25 ans de Nexus à Paris le 5 septembre c'est l'université d'été rassemblante du 13 et 14 septembre dans le Tarn et ensuite il y a des séances de dédicaces en fin septembre et octobre en Suisse en France et en Belgique et voilà pour l'instant et en novembre il y a l'Agora du Livre à Paris pour l'instant c'est ça les prochaines rencontres j'aime bien rencontrer les gens.

[Intervenant 2] (1:44:53 - 1:45:44)
Très bien très bien tant mieux merci beaucoup Chloé pour le temps que tu nous as consacré merci pour ces explications qui n'étaient pas très profétorales et c'était très bien comme ça parce que ça nous a permis d'avoir un peu d'interaction tu nous as pas fait un cours magistral donc c'était parfait je te remercie beaucoup Marc bonsoir merci Carl merci de ton intervention et puis nous allons donc clôturer par un petit générique annonçant l'émission de demain soir puisque demain soir nous recevons Renaud Halkier qui va nous parler de politique de groupe de travail citoyen des listes communales de 2026 un autre sujet puisqu'encore une fois nous ne nous interdisons pas d'être force de proposition et d'avoir des consultants extérieurs à ce sujet bonsoir

[Intervenant 1] (1:45:45 - 1:45:51)
merci à vous tous merci à tout le monde et merci à vous pour vos questions et pour votre émission vraiment

[Intervenant 2] (1:45:52 - 1:46:01)
et surtout si tu passes dans nos régions respectives n'hésite pas on aura l'occasion de pouvoir partager ok avec plaisir

[Intervenant 5] (1:46:03 - 1:46:04)
à bientôt

[Intervenant 2] (1:46:04 - 1:46:06)
merci au revoir à tous merci aux auditeurs